

Yvon PESQUEUX
Hesam Université
Professeur du CNAM, titulaire de la Chaire « Développement des Systèmes d'Organisation »
292 rue Saint Martin
75 141 Paris Cédex 03
France
Téléphone ++ 33 (0)1 40 27 21 63
FAX ++ 33 (0)1 40 27 26 55
E-mail yvon.pesqueux@lecnam.net / yvon.pesqueux@gmail.com
Site web eesd.cnam.fr

Le territoire comme nouvelle frontière des organisations

Résumé

Ce texte est construit de la manière suivante : après une introduction qui met pose la question de ce qui permet de qualifier un territoire, il aborde successivement : la question des définitions de la notion de territoire ; un focus sur les appellations contrôlées ; un focus sur la notion de patrimoine naturel et culturel ; un focus sur le *Patrimoine Culturel Immatériel (PCI)* ; un focus sur l'attractivité ; un focus sur le « modèle de la ville créative » de P. Cohendet *et al.* (2010) ; Des frontières du territoire ou des territoires sans frontières ; Territoire et économie de la proximité ; Territoire, décentralisation et subsidiarité ; Territoire, savoir et apprentissage ; Inter-organisationnel et territoire ; Territoire et réseau ; une conclusion ; un focus sur *Agribusiness* - territoires et développement durable.

Introduction

Cette argumentation est construite sur la mise en exergue de dualités redevables du champ lexical de l'espace (« intérieur – extérieur », « proximité – distance », « ressemblance – dissemblance », etc.), d'une indéfinition au regard de limites difficiles à matérialiser et aussi d'une conception du territoire dont l'indéfinition conduit à légitimer une « monstruosité démocratique » car privilégiant la légitimité sur la représentativité au regard d'arrangements locaux. Un territoire se caractérise en effet par la proximité (qui peut être numérique aujourd'hui et non pas seulement géographique), la coopération entre des entités de substance hétérogène et une « profondeur » historique qui se caractérise par une sédimentation d'éléments constitutifs de ce territoire dans le temps (un héritage).

La notion de territoire dont il est question ici prend corps à l'ère de la mondialisation au nom du tressage du global et du local (le « glocal ») et du questionnement quant à l'« isolement » institutionnel et organisationnel en fondant une demande d'isolation (des pressions extérieures). Le territoire dont il est question est un infra-territoire de l'Etat-nation le plus souvent délié des circonscriptions administratives (département, région, Land, district, etc.), c'est donc aussi un espace marqué par l'idée de proximité, de collaboration et de projet, un des lieux de la privatisation alors même que la notion moderne de frontière est avant tout celle de l'Etat-nation. S'il y est question d'une proximité, il s'agit bien d'une proximité géographique ou au moins spatiale, différente de celle qui se construit au regard du développement de l'usage des technologies de l'information et de la communication. C'est en Europe un avatar de la construction européenne (qui, en se référant au principe de subsidiarité, dépasse le relais de l'Etat-nation). Comme le signale J. Rancière¹, « *l'art politique opère alors une autre coïncidence entre espace politique, espace social et espace territorial : la coïncidence des distances* ». Ce territoire est alors considéré comme un lieu de ressources au regard d'un tressage entre des facteurs naturels, des facteurs humains compte-tenu d'un contexte social, institutionnel, politique et culturel voire ethnique (ou même infra-ethnique) dans une perspective plus ou moins à la fois culturaliste et déterministe (qu'il s'agisse de déterminisme géographique mais aussi social, culturel, etc., ou de probabilisme constitué par un *mix* des éléments du tressage). C'est ainsi que, d'un point de vue anthropologique, M. Godelier² indique qu'« *un territoire, c'est un ensemble d'éléments de la nature (des terres, des fleuves, des montagnes, des lacs, éventuellement une mer) qui offrent à des groupes humains un certain nombre de ressources pour vivre et se développer. Un territoire peut être conquis par la force ou hérité d'ancêtres qui l'avaient conquis ou se l'étaient approprié sans combattre, s'ils étaient venus à s'établir dans des régions vides d'autres groupes humains. Les frontières d'un territoire doivent être connues, sinon reconnues, des sociétés qui occupent et exploitent des espaces voisins. Dans tous les cas, un territoire doit toujours être défendu par la force, la force des armes matérielles et de la violence organisée, mais aussi la force des dieux et autres puissances invisibles dont les rites sollicitent l'aide pour affaiblir et anéantir les ennemis* ». Ce tressage est considéré comme constitutif d'une dynamique endogène de polarisation, celle d'un délimité face aux pressions de l'illimité et au dépaysement du « techno-métissage » (pour reprendre l'expression de l'anthropologue G. Balandier³). Avec le territoire et son concept lié, la limite, on entre dans la nécessité (et la possibilité) de penser les contraintes, les barrières, les censures et tout ce qui va modifier ce qui relève de l'ordre des significations. C'est en cela qu'il est possible de distinguer analytiquement deux acceptions duales de la notion : une acception « passive » faisant du territoire un lieu déterminé marqué par la connectivité qui y opère, une forme d'équilibre et une acception patrimoniale (d'un patrimoine à conserver) et une acception « active » faisant du territoire le lieu de l'expression de la volonté d'« acteurs ». C'est aussi ce qui permet de parler du territoire à la fois dans les logiques d'un marqueur identitaire, dans celles d'un espace de normes et dans celles d'une organisation. Le territoire est ce qui autorise la dualité « identité – altérité » où c'est la limite qui permet d'ouvrir ce jeu-là.

¹ J. Rancière, *Aux bords du politique*, folio, collection « essais », Paris, 1998

² M. Godelier, *Au fondement des sociétés humaines – Ce que nous apprend l'anthropologie*, Flammarion, collection « champs », n° 979, Paris, 2010

³ G. Balandier, *Le dépaysement contemporain – l'immédiat et l'essentiel : entretiens avec Joël Birman et Claudine Haroche*, PUF, Paris, 2009

Avec la notion de territoire, il est donc question de « milieu » dans une perspective où la référence à une mésologie est le plus souvent absente, le territoire étant alors considéré comme l'organisation d'un milieu différencié du reste (*Umwelt*) dans un environnement indifférencié (*Umgebung*) compte tenu d'une représentation construite de ce milieu (*Weltanschauung*). Mais de quel « milieu » s'agit-il donc ? C'est au regard de cette perspective qu'il est question d'« ancrage territorial » défini par la norme ISO 26000 comme étant « *le travail de proximité proactif d'une organisation vis-à-vis de la communauté. Il vise à prévenir et à résoudre les problèmes, à favoriser les partenariats avec des organisations et des parties prenantes locales et à avoir un comportement citoyen vis-à-vis de la communauté* ». Le territoire pose donc la question de son périmètre.

C'est d'ailleurs en cela que la notion de territoire est liée à la privatisation dont on rappellera qu'il s'agit d'un processus par lequel les normes privées sont rendues publiques indépendamment de leur représentativité. La privatisation se dispense donc, au nom de la légitimité, de la mise à l'épreuve de la démocratie représentative, d'où ses liens avec la souveraineté. Elle procède par un double empiètement, celui de la sphère privée sur la sphère publique (une supra-privatisation en quelque sorte), processus qui se matérialise par la légitimité accordée à l'efficacité dans la sphère publique et donc à un processus de privatisation de cette sphère publique, et celui de la sphère privée sur la vie intime (une infra-privatisation en quelque sorte) que l'on retrouve à l'œuvre avec la référence au territoire, processus qui se matérialise par l'intrusion des catégories économiques sur la vie privée (le contrôle). Les deux grandes catégories du management, efficacité et contrôle, s'y trouvent donc rassemblées. C'est donc un des lieux privilégiés de la désinstitutionnalisation.

Il profite, en ombre portée, d'une partie de la souveraineté de l'Etat-nation, ombre portée par différence de ce dont il s'agit quand on parle d'aménagement du territoire. Rappelons que c'est au travers de la *DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale)* que l'on en a parlé, mais à partir d'un territoire qui était celui de l'Etat-nation. En France, il existe aussi une fonction publique territoriale qui se réfère à la notion de territoire au regard de « nouvelles » politiques publiques construite sur l'appartenance à un territoire et assorties des rhétoriques du « nouveau » et s'adressant à des espaces et non plus à des populations cibles (la masse et non la classe) – « nouvelles ruralités », « nouveaux modes de gestion », « nouvelles conflictualités » au regard de tensions telles que « nitrates - eau potable », « vestiges archéologiques – routes », etc. – rhétoriques ouvrant la porte à la notion de « territoire négocié » considéré comme un espace de normes. Alors, des territoires différents pour un seul territoire ? C'est ce qui conduit à mettre en avant d'autres rhétoriques associées à celle de territoire avec, par exemple des notions telles que celles de territoire innovant, durable, créatif, solidaire, attractif, etc. Le territoire dont il est question ici se situe en miroir d'une déterritorialisation / re-territorialisation de l'Etat-nation du fait de la déterritorialisation / re-territorialisation des activités économiques (en particulier des *footless activities* des entreprises multinationales). C'est d'ailleurs le moment de mettre en exergue la tension « territoire – territorialisation / déterritorialisation / re-territorialisation » c'est-à-dire la tension entre l'état et le processus, territorialisation / déterritorialisation / re-territorialisation ne débouchant pas comme cela sur du territoire. N'oublions pas un

vecteur contemporain majeur de déterritorialisation / re-territorialisation avec la construction d'une « e-société ».

Qualifié de « maille robuste » en matière de prise en compte de la proximité, il sert également de point d'appui à des notions telles que celles de « territoire vécu » ou encore de « territoire résidentiel », notions qui, avec celle de « maille robuste » ouvrent le champ indéfini des réflexions en matière de taille optimale sous l'argument de l'efficacité qui sert d'argument géopolitique aux fusions (scissions) inhérentes à la notion de territoire. Et il est possible de construire une conjecture débouchant sur une typologie des territoires à partir de l'argument géopolitique avec des territoires « enracinés » et possible à comprendre au travers d'une argumentation historique, des territoires « parachutés » à la suite d'un grand événement qui va générer la construction d'un pôle territorial, ce deuxième argument pouvant recouper le premier (comme avec l'installation des papes à Avignon, la décolonisation et son impact sur Marseille ou encore la création des villes nouvelles de la région parisienne). Il y est aussi question de territoires pluriels (ancrés dans des espaces supports différents, supports légitimes de l'affaiblissement réglementaire de l'Etat-nation – désinstitutionnalisation donc) au regard (ou non) d'une communauté de destin. Le *Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE)* est aujourd'hui une forme institutionnelle de polarisation territoriale reconnue par la loi de 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire. C'est un regroupement d'agents multiples autour de projet territoriaux de développement durable, fondé sur une dimension collective.

Par ailleurs, le territoire ne prend sens que par rapport à un espace plus vaste, par interrelation avec celui-ci. C'est ce qui conduit à discuter la notion de limite non pas par proximité avec des territoires voisins, mais par emboîtement avec d'autres d'où le retour à la question insoluble de la taille optimale au regard de l'extensivité indéfinie de la notion de territoire et finalement au territoire « ultime » qu'est l'Etat-nation.

A ce titre, la référence au territoire indique l'existence d'un lieu de réunion de partenaires de substance sociale hétérogènes (aussi bien les « parties prenantes » issues du maillage de la société civile que celles qui ne prennent pas) en vue de vivre ensemble sur ce lieu-là dans une perspective de « resserrement moral », les uns y vivant sous les yeux des autres et réciproquement. C'est donc bien la proximité qui marque le territoire, la substance sociale hétérogène des partenaires conduisant à une sorte d'« hétéarchie de proximité », proximité qui conduit à deux conséquences : une conception du territoire comme « attracteur » (ouvrant en même temps la notion à l'idéologie du proxémisme de la solidarité, à celle de la compétition et des classements, mais aussi à celle des clientélismes tellement favorisés par la proximité) et à l'idée d'« objet mouvant » du fait des croisements évolutifs entre les substances hétérogènes des partenaires. A ce titre, en reprenant M. Foucault, un territoire peut se définir comme un ensemble « d'individus qui se définissent par leur statut »⁴ (il parle aussi d'hétérotopie). Au regard de cette proximité, il y est question de « supporter » les agents du territoire sur un lieu clairement localisé. C'est d'ailleurs la substance de cette proximité qui fonde la vitalité territoriale.

On y retrouve ici l'idée d'agglomération (qui, rappelons-le, se différencie de la ville en y ajoutant l'idée de la difficulté à en marquer le début et la fin). C'est d'ailleurs ce qui

⁴ M. Foucault, *Sécurité, territoire, population – cours au Collège de France 1977-1978*, collection « hautes études », Gallimard & Seuil, Paris, 2004

vaut en référence aux noms de ville précédés du qualificatif « grand » (« grand » Londres, « grand » Paris, etc.).

C'est donc un lieu de traduction entre ces partenaires, le territoire étant ce qu'ils ont en commun. C'est aussi le lieu de formulation d'un projet (les attentes) et de la réalisation de ces attentes en termes économique, social et politique avec la référence à des activités, des emplois et des liens sociaux comme constitution d'un lieu qui permette de « prendre entre », fait générateur de l'entreprendre. C'est en cela que S. Sassen⁵, dans le cadre d'une approche historique, parle de l'émergence d'une multiplication d'autorités et de droits. Pour sa part, et toujours dans une perspective politique, F. Navez-Bouchanine⁶ parle de fragmentation (partition et éclatement urbains), renvoyant à la question du devenir du lien social et politique dans les sociétés métropolitaines contemporaines.

C'est aujourd'hui à la fois le lieu de la désinstitutionnalisation de l'Etat-nation et de l'institutionnalisation de l'organisation, comme forme d'infra Etat-providence tout en bénéficiant des effets de traduction d'une double rhétorique, celle du discours étatique et celle du discours managérialiste. Mais soulignons que le territoire apparaît en dehors des circonscriptions administratives, établissant une forme de tension entre celles-ci et l'Etat-nation. Le territoire est le lieu de disjonction entre la société et la nation par réticulation. Cette réticulation entre en phase avec les logiques du libéralisme communautarien et du libéralisme libertaire, le territoire dont il est question pouvant être conçu tout aussi bien en extension de la communauté que de l'individu. C'est un lieu de confusion entre un champ de connaissances (mais « qui » traduit « quoi » et « comment » ?) et des connivences politiques (le mot « connivence » étant ici à comprendre au premier degré). Le territoire constitue à ce titre une forme d'espace plus familier et plus intime, même s'il se heurte à la question de la « taille optimale » au regard des différents projets mis en œuvre sur tel ou tel territoire, en relation ou pas avec tel ou tel autre ou avec ceux de l'Etat-nation. Il pose donc un problème de coordination des activités, des emplois et des liens sociaux, coordination dont la référence est plutôt organisationnelle (ou inter-organisationnelle comme avec le *cluster*) avant d'être institutionnelle. En d'autres termes, le territoire s'inscrit dans des frontières et établit un maillage en son sein entre des acteurs sociaux de nature hétérogène, ce maillage venant en fonder la vitalité. Il est donc à la fois réseau et fragmentation. A propos de réseau, M. Foucault⁷ met l'accent sur la notion de circulation sur le registre de « *laisser faire les circulations, contrôler les circulations, trier les bonnes et les mauvaises, faire que ça bouge toujours, que ça se déplace sans cesse, que ça aille perpétuellement d'un point à un autre, mais d'une manière telle que les dangers inhérents à cette circulation soient annulés* » pour en quelque sorte arriver à délimiter des bornes acceptables, le gouvernement des populations dont il est question avec le territoire étant quelque chose de différent de l'exercice d'une souveraineté. Pour sa part, M. Vannier⁸ met en relations les notions de territoire, de territorialité et de territorialisation / re-territorialisation au

⁵ S. Sassen, *Critique de l'Etat : territoire autorité et droits de l'époque médiévale à nos jours*, Demopolis – Le Monde Diplomatique, Paris, 2014

⁶ F. Navez-Bouchanine, *La fragmentation en question : des villes entre fragmentation spatiale et fragmentation sociale ?*, L'Harmattan, Paris, 2011

⁷ M. Foucault, *Sécurité, territoire, population – cours au Collège de France 1977-1978*, collection « hautes études », Gallimard & Seuil, Paris, 2004

⁸ M. Vannier, *Territoires, territorialités, territorialisation – Controverses et perspectives*, collection « espace et territoires », Presses Universitaires de Rennes, 2009

regard de l'émergence d'une « sciences du territoire ». Mais attention, ce n'est pas parce qu'un « objet » transdisciplinaire prend de l'importance qu'il est question de lui créer une science qui lui soit dédiée.

Il trouve une résonance politique aujourd'hui autour de notions telles que celle de police de proximité. Une telle police de proximité serait différente de la police générale car elle « connaît – reconnaît » les proches pour mieux les défendre (et mieux les surveiller) car elle reconnaît immédiatement les « autres ». La police de proximité offre une autre acception à la sécurité du territoire que celle qui se réfère au territoire de l'Etat-nation en ce qu'elle est plus personnalisée. C'est la police de la coexistence dense. C'est aussi le lieu de l'attention et de la vigilance qui se construit en dualité de l'inattention de la police générale.

D'un point de vue symbolique, par sa référence à un enracinement, la notion de territoire se situe en contrepoint de la référence au nomadisme issu d'une forme de déterminisme technologique. C'est le lieu sédentaire du certain et de la sécurité (rendus synonymes) face au reste du monde, territoire de l'incertain et de l'insécurité ou encore de la non-territorialité du fait de la dématérialisation rendue possible par l'usage des technologies de l'information et de la communication. Le territoire serait donc le lieu de la « vraie » proximité. C'est aussi le lieu du « pays », du paysage familier et de l'authentique face à l'inconnu et au dépaysement du voyage. La circulation y est réduite, compensée par l'épaisseur du lien social.

Définitions de la notion de territoire

Paradoxalement, l'usage croissant de la notion de territoire s'accompagne d'un flou conceptuel majeur du fait aussi de sa nature interdisciplinaire. Mais de quoi s'agit-il donc quand on parle de « territoire » ? Avec la notion de territoire, il est question d'indéterminations : géographique, historique, éthologique, politique, anthropologique, économique et organisationnelle.

La notion de territoire peut être considérée comme un « objet frontière », c'est-à-dire une référence qui peut circuler à l'intérieur de plusieurs communautés en conservant le même nom sans pour autant recouvrir les mêmes « réalités » sans qu'elles ne soient pour autant disjonctives⁹. Elle permettrait ainsi de satisfaire aux « besoins » informationnels et de compréhension de différentes communautés qui s'y réfèrent en étant utilisée de manière à la fois robuste et flexible tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de celles-ci, tenant aussi bien à la fois du concret que de l'abstrait.

Le terme vient du latin *territorius* qui vient qualifier une zone conquise par l'armée romaine et gouvernée par une autorité militaire.

Avec le territoire, il est question de propriété, la propriété étant une notion qui prend sens par rapport à celle de frontière ce qui suppose de définir qui possède le droit d'agir à l'intérieur de ces frontières. La propriété est alors ce qui se situe à l'intérieur de la frontière qui autorise l'*usus* et le *fructus*.

⁹ Y. Pesqueux, « Dix jalons d'épistémologie des sciences de gestion », halshs-02530236
Yvon PESQUEUX

Mais il est également question d'interstices qui, sur le plan spatial, ouvre le champ, en gradation au provisoire (l'utilisation provisoire d'un espace comme avec le *squat*), à la colonisation (au sens premier du terme), le territoire étant alors représentatif de quelque chose qui est considéré comme étant vide (cf. les colonies israéliennes) donc possible à annexer compte tenu d'une phase d'utilisation provisoire (celle des colons) conduisant éventuellement à l'annexion. D'un point de vue temporel, il y sera question, toujours en gradation, d'éphémère, de temporaire, de transitoire avant de devenir durable et irréversible. C'est en cela qu'il est question de territorialisation (et de déterritorialisation / re-territorialisation).

D'un point de vue géographique, le territoire indique l'existence d'un espace de référence situé à l'intérieur de « frontières » naturelles (géographie physique) et / ou permettant à un groupe humain d'y vivre (géographie humaine, d'où une forme de référence à l'ethnicité). Le territoire dont il est question peut être cartographié. Il conduit à des références telles que la notion de « bassin » aussi bien dans son acception écologique que dans son acception humaine (on parlera alors de « bassin d'emploi » et de « bassin de vie »). Il faut donc en souligner l'errance notionnelle. C'est aussi ce territoire qui peut être considéré comme la référence de l'économie classique du raisonnement en dotations de facteurs (cf. D. Ricardo et la dotation de facteurs au regard de sa robinsonnade de l'échange du drap anglais contre du vin portugais).

D'un point de vue historique, notons la référence à la terre, celle de l'agriculture domaniale, domaine qui se transforma en fief durant la féodalité puis en propriété privée. C'est cette référence que l'on retrouve à la fois dans l'idéologie pragmatico-utilitariste de la référence au « terrain » et dans celle d'un propriétaire communaliste que l'on retrouve aussi dans l'acception éthologique de la notion (le territoire de chasse d'un groupe de félins, par exemple).

C'est d'ailleurs cette acception éthologique qui a donné lieu aux développements les plus importants au regard des deux notions de « hiérarchie » et de « territorialité ». Ces deux arguments sont mis en avant pour justifier la convocation de la notion en éthologie pour les Vertébrés (c'est-à-dire l'espèce qui nous est la plus proche, sachant que l'on retrouve cette perspective pour d'autres espèces). Le territoire est le lieu de la multiplication des contacts où chaque sujet maintient autour de lui un espace de sécurité qui marque l'espacement avec les autres au regard de la dualité « rapprochement – distance » mais aussi de la coopération entre individus d'une même espèce pour la recherche de nourriture, l'utilisation d'abris, la reproduction, l'élevage et la protection des jeunes. Cet espace de sécurité varie selon les lieux, les circonstances (présence d'un prédateur, période d'accouplement par exemple) et les saisons et conduit à la notion de « distance critique » qui est celle en deçà de laquelle il n'est pas « permis » de se rapprocher sauf à risquer de voir interpréter cela comme une menace. Cette notion est fondatrice de la dualité « domination – subordination » qui règle la vie sociale du groupe selon des modalités variables suivant les types de compétition (nourriture, procréation, etc.).

D'un point de vue politique, on la trouve dans la logique politique de la colonisation, aussi bien dans les *dominions* britanniques que dans les colonies françaises. La colonie, c'est d'abord « le » territoire miroir de la métropole dont la souveraineté s'y trouve

appliquée sous la forme d'une occupation. Il en reste des stigmates avec les « territoires d'Outre-mer » français. Dans les logiques fédérales, le territoire, c'est ce qui n'est pas encore (essentiellement pour des raisons de densité démographique nécessitant une infrastructure administrative dédiée) un Etat constitutif de la fédération. Il reste ainsi les *Northern territories* en Australie. Dans les logiques de l'indécision de souveraineté, on retrouve aussi des territoires comme avec les territoires palestiniens.

La concession pose la question de savoir qui est propriétaire (un *usus* et un *fructus* construits au regard d'un *abusus* à durée déterminée. La concession de l'*agri business* est vieille comme le colonialisme étant construite sur la rente rapidement tirée des *cash crops* dont l'espérance de vie est celle de la colonie avec le passage aujourd'hui d'une colonisation d'Etats à un colonialisme d'entreprises, les Etats confiant ces concessions à des entreprises et induisant l'institutionnalisation par les Etats d'entités allant des zones spéciales aux concessions pures et simples, le colonialisme d'entreprises tenant sa légitimité « stratégique » de l'éclatement des chaînes globales de valeurs.

Toujours d'un point de vue politique, il en va pour les territoires de l'infra Etat-nation comme de toutes les collectivités locales. Le processus électoral qui conduit des élus à prendre la tête de ces territoires, à en définir les politiques et à les mettre en œuvre est le lieu de transformation « à la base », de la société civile en société politique eu regard de régimes de gouvernance. C'est toute la difficulté de rattachement de la notion aux perspectives démocratiques de l'égalité. Il n'y a pas, à proprement parler, de citoyenneté territoriale sauf à raisonner en termes de dépolitisation de la citoyenneté pour un enracinement localiste. La technique démocratique laisse place à la négociation, ce qui conduit à souligner le statut politique du territoire comme étant un espace ordinaire venant rassembler l'inégalité des agents qui le composent en le fondant comme espace politique autonome légitimé par référence à la décentralisation de l'Etat-nation. Le territoire se trouve alors au cœur de la tension « centralisation – décentralisation » y compris pour ce qui concerne les logiques d'évitement / évasion - optimisation fiscale. Mais, de façon plus large, on peut aussi concevoir le territoire comme une aire géographique de substance politique, c'est-à-dire un ensemble où les institutions sont suffisamment homogènes pour le qualifier comme tel. C'est à ce titre que l'Union Européenne est un territoire institutionnel en voie de construction, c'est-à-dire un territoire dont les Etats membres tendent à vouloir rendre sa substance institutionnelle homogène. D'une certaine manière, par « effet zoom », le territoire infra Etat-nation dont il est question dans ce texte constitue une forme de métonymie de ce territoire-là, principe de subsidiarité de l'Union Européenne oblige !

Comme le souligne M. Foucault¹⁰ tout au long de son ouvrage, le territoire est le siège du gouvernement sachant que c'est le second aspect qui l'intéresse, le territoire lui servant de scène (cf. sa référence à l'hétérotopie).

D'un point de vue à la fois historique et symbolique, le territoire comporte une dimension d'inconnu et une invitation à l'exploration dans une confusion entre le symbolique (ce qui rassemble sur le territoire) et le diabolique (ce qui sépare du reste). La notion fait référence à celle d'appartenance venant fonder un « droit du sol » ancré dans un référent à la fois historique et traditionnel.

¹⁰ M. Foucault, *Sécurité, territoire, population*, Gallimard – le Seuil, collection « Hautes études », Paris, 2004

D'un point de vue sociologique, c'est une unité d'analyse.

D'un point de vue symbolique et donc anthropologique, on y trouve une dimension émotive et identitaire (c'est mon territoire, tu n'y touches pas, indique un enfant à ses parents en indiquant sa chambre). De façon identitaire classique, c'est d'ailleurs le lieu de l'adresse du domicile, donc un lieu « policé » venant servir de repère à une position où l'on peut à la fois se retrouver et être retrouvé. C'est donc le lieu de la reconnaissance, connaissance au 2^o degré qui indique celle de connaissance (au premier degré), la connaissance étant donc aussi ce qui va joindre la notion avec celle d'apprentissage. Cette dimension opère sur la base de la trilogie « loyauté – fidélité – attractivité », trilogie venant finalement constituer l'enjeu du territoire. C'est le lieu symbolique de la convivialité du « vivre ensemble » sur la base d'une image valorisée par référence à la confiance définie comme étant de l'« entre soi ». Il est conçu par rapport à un centre mais un centre « mou » dans la mesure où, avec le territoire, on pense toujours être « au centre ». La notion bénéficie des connotations positives combinées de la familiarité et de l'aspect festif du tourisme (aujourd'hui, les territoires mettent l'accent sur ce second aspect) ou encore de l'aspect positif de la référence à la créativité (le « territoire créatif », de l'innovation ou de la dimension technologique du virtuel – le territoire « virtuel » rendu possible du fait de l'usage des technologies de l'information et de la communication, territoire virtuel qui vaut tout à la fois avec ses fictions et ses avatars. Avec le territoire, on est toujours dans le particulier au regard d'un particulier tel qu'il est en fait général). Tout comme pour la proximité, le particulier est donc un marqueur du territoire. Le territoire établit la distance entre le proche et le lointain compte-tenu d'une rhétorique de la partialité par appel à une participation et par une sorte de réduction de la distance. Il construit une forme de socialisation au regard d'une distance « réduite » au point de construire un mythe de la proximité positive. A la trilogie précédente (« loyauté – fidélité – attractivité ») vient correspondre, en miroir, celle de la « motivation – satisfaction – implication » dans la perspective de justifier la dépendance physique et mentale liée à l'enracinement sur le territoire. Quand on sait combien la question de la parenté marque l'anthropologie, il est intéressant de souligner la dualité « apparemment – attachement ». L'apparemment fonde l'identité de façon passive, dans la logique de la parentèle, car les apparentés n'ont pas choisi cette parentèle. L'attachement fonde l'identification en laissant plus de marge de choix par mobilisation volontaire.

D'un point de vue psychanalytique, on entre dans le jeu du « je » qui indique le « Tu » et, au regard de l'extérieur le « il », qui vaut aussi bien au singulier qu'au pluriel.

La notion bénéficie de l'acception positive du nostalgisme des notions de tradition et d'authenticité que l'on trouve dans les catégories du particularisme culturel au regard de « valeurs partagées », en proximité avec des notions comme celles de tribu, d'autochtone, d'indigène, de clan, de terroir, de folklore, perspectives fondatrices d'une idéologie particulariste (cf. l'Etat corporatiste de la France du Maréchal Pétain). C'est ici que l'on retrouve la référence à une sorte d'ethnicité par surdétermination entre la logique endogène d'enracinement et la logique exogène d'ancrage et le conservatisme qui y est associé.

C'est à partir de l'article que lui consacre l'*Encyclopedia Universalis* et rédigé par J. Copans que sera conduit le commentaire du concept de tribalisme. « *Dans son sens premier, le tribalisme se réfère à la conscience de soi du groupe (tribal), au sentiment d'appartenance et d'identité sociale et culturelle. Le tribalisme exprime une réalité complexe, à la fois culturelle, idéologique et politique. La tribu n'est plus, à la limite, qu'un signifié du passé précolonial et des formes sociales élémentaires. Mais les situations coloniales et néocoloniales ont donné naissance à de nouveaux tribalismes (...) déterminé par les nouvelles contradictions sociales (d'origine externe) auxquelles les sociétés ethniques ou tribales se trouvent confrontées. Cette deuxième forme de tribalisme devient une forme originale d'expression politique et sociale dont le contexte d'explication n'est pas le passé précolonial mais l'État national et les luttes de classes qui le traversent. La confusion commune vient de ce qu'on explique et décrit ce tribalisme avec les caractéristiques du premier. En dernier lieu, le tribalisme peut acquérir un sens supra-tribal et définir une espèce de nationalisme, comme c'est aujourd'hui le cas de la communauté indienne aux États-Unis. Ce tribalisme, volontaire et construit, peut même devenir une nouvelle idéologie qui n'a plus aucun rapport avec un groupe tribal, quel qu'il soit* ». Et de souligner l'aspect souvent péjoratif qui y est associé aussi bien pour qualifier un groupe (l'expression de « luttes tribales » comporte un effet de voilement de celui de sauvagerie, par exemple) que dans une perspective d'exclusivisme ethnique.

C'est donc ce qui amène à distinguer, de façon ambiguë et même contradictoire :

- Le tribalisme originel (venant qualifier la structure apparente des groupes par référence à des éléments de conscience spécifiques en faisant l'hypothèse – dont à charge de preuve – que le qualificatif de tribu recouvre bien une « réalité sociale spécifique » qui s'inscrit dans le cadre d'un territoire, celui de la tribu),
- Le tribalisme colonial (expression de la mobilisation politique de la résistance d'un tribalisme de défense d'un territoire),
- La production tribale liée à la transformation des conditions d'existence des structures tribales (par exemple avec la situation où la ville africaine agglomère des tribus dont les contours diffèrent de ceux des tribus précoloniales),
- Le tribalisme de lutte (mobilisation volontaire qui joue sur deux registres : des moyens indéniablement tribaux mais des objectifs qui ne le sont plus du tout). L'idéologie tribaliste au caractère libérateur qui lui est associée dépasse les contours des tribus d'origine (le tribalisme panindien des Indiens d'Amérique du Nord, par exemple, à la fois *Red Power* et réformisme humaniste),
- Le tribalisme publicitaire qui concerne des groupes contextuels (exemple des hippies ou encore des territoires).

Cette qualification théorique correspond à une réalité sociale évolutive pour en exprimer un projet de compréhension. Elle comporte un mélange entre des éléments tels que la transformation plus ou moins ancienne des sociétés précoloniales ou précapitalistes, des éléments de provenance historique et sociale très variée. C'est aussi aujourd'hui un des concepts de référence pour qui se réfère aux catégories du primordialisme et à la logique constitutive d'une culture territoriale (une acculturation) dans la mesure où son référent est la communauté. Le tribalisme comporte aussi un implicite du caractère nomade des communautés qui va bien de pair avec l'idéologie de la flexibilité et de la concurrence face aux deux notions d'attractivité et de notoriété. Mais il y a aussi la question de la place, le territoire étant aussi là où on se place.

Le clan et le clanisme en constituent une version plus moderne. A ce titre, clan est alors synonyme de l'usage moderne du terme de tribu, usage libéré des significations précoloniales. La dimension en est politique et / ou organisationnelle.

De manière générale, le terme d'« indigène » indique que des personnes sont considérées comme étant constitutives d'un groupe au regard de leurs coutumes et d'une localisation donnée. La connotation en est donc culturelle. La notion vaut aussi pour les animaux et les végétaux, son contraire étant qualifié d'étranger ou d'*alien*. Le terme d'autochtone a été utilisé par les spécialistes de l'histoire romaine pour désigner les populations qui vivaient dans le Latium avant la fondation de Rome, signification étendue aux populations des territoires colonisés (les Indiens d'Amérique, par exemple), devenant alors une catégorie officielle. Au Canada, les autochtones bénéficient d'un statut officiel venant relativement valider leur droit coutumier dans le cadre d'un territoire.

Le localisme peut être considéré comme une version plus douce du tribalisme dont le référent est aussi la communauté, dont la communauté organisationnelle ou professionnelle pour ce qui nous intéresse avec l'organisation. Mais le concept met l'accent sur le territoire et donc sur la dimension géographique. D'un point de vue idéologique, il y est question de « paroisse » et d'« esprit de clocher ».

Pour sa part, la notion de terroir met encore plus l'accent sur la localisation territoriale, en distinction avec le « reste du monde » en mettant en avant l'authentique et le sympathique, deux logiques tendant à se substituer au représentatif (où l'on retrouve un des éléments de ce qui sera qualifié de « monstruosité démocratique »). Elle est à la fois proche de celle de « cru » (pour les produits agricoles – principalement le vin) et de *cluster* (notion qui met l'accent sur les compétences spécifiques et les réseaux sociaux établis entre les membres porteurs de différentes compétences – la *Silicon Valley*). Dans sa dimension économique, le terroir est le lieu de justification d'une rente de situation construite sur une traçabilité établie entre le produit et le lieu d'origine, traçabilité valant en quelque sorte comme « marque » sans pourtant l'être d'un point de vue *marketing*, mais plus comme preuve d'une viabilité potentielle (le champagne). On peut associer la notion de « site » à celle de terroir. Celle de provincialisme prend une dimension péjorative, comme lieu étrié de la tradition et donc aussi dans une dimension géographique historiquement datée d'avant l'Etat-nation.

La référence à la notion de « terroir » pose un problème de définition et de validité. Pour ce qui est de la définition, la notion croise espace (principalement agricole), temps, histoire, culture, technologie & technique, artisanat, fermier, etc. en mettant l'accent sur l'authenticité, la nostalgie. Dans un passé récent, les modalités de vente des produits du terroir (qui, soulignons-le, ne sont pas seulement des produits alimentaires mais aussi des artefacts, des arts de faire, etc.) ont été concurrencées par les ventes en masse des produits industrialisés, eux-mêmes soumis à un nombre croissant de labellisations de nature disparate, labellisation ayant aussi pour avantage de créer des marchés de niche (cf. le commerce équitable ou l'écologique et le bio qui mettent aussi en avant l'argument de la proximité combiné à celui de la santé). Mais les modalités de la vente directe via *Internet* change la donne pour les produits de terroir maintenant directement accessibles au-delà de l'obligation de passer par les circuits classiques (la grande

distribution, par exemple), de la vente spontanée de type « individuel – familial », qu'ils soient périodiques ou éphémères (lors de fêtes comme pour les marchés de Noël, par exemple).

Pour ce qui est de la validité, il se pose le problème du contrôle de l'authenticité, par exemple de la teneur « bio », où il est question de sécurité et de norme sur le plan de l'origine, de la qualité sanitaire.

C'est ce qui conduit, avec le pays, à faire du territoire un lieu de compétences, mais de compétences spécifiques (des compétences territoriales dont la définition reste à produire – une « science des territoires »), cette notion de compétence permettant de le relier à la thématique de l'apprentissage.

Pour ce qui concerne le folklore, N. Bellon dans l'article qu'elle lui consacre dans l'*Encyclopedia Universalis* souligne l'apparition de la référence en Europe à la fin du XVIII^e siècle, préparant l'acception actuelle qui fait du folklore « *un matériau mythique avec lequel on peut créer des formes diverses à fonctions multiples : croyances, pratiques, rituels, contes, légendes, etc. (...) un savoir de nature mythique largement issu de l'inconscient* », ce qui met l'accent sur la référence à une culture populaire. Le folklore (et les études folkloriques) s'appuie sur le collectage d'un matériau « réel » au regard de la référence à un « bon peuple » en qui résiderait une sagesse populaire qui perdure par transmission, matériau dont on devrait traquer les survivances, survivances considérées comme étant représentatives de l'originel. La référence au folklore met l'accent sur une forme de regret d'une société paysanne préindustrielle exerçant son activité dans le cadre de territoires dont on tenterait aujourd'hui de retrouver les contours. Dans la collecte, il y a recherche de la survivance fidèle alors même que l'on admet que les usages qui en sont faits ne peuvent que falsifier l'original. « *Il y a folklore dès qu'un groupe social - quelle que soit sa taille - ne partage pas entièrement la culture dominante (qu'il ne veuille ou ne puisse le faire) et secrète une autre culture, qu'on qualifiera selon les cas de culture marginale, de contre-culture, de subculture et dont la fonction est d'affirmer l'identité du groupe en tant que tel* », d'où la référence au folklore dans ce paragraphe consacré au particularisme. Mais il faut également souligner l'existence d'une compréhension psychanalytique visant la dimension symbolique des contes et des légendes. Il faut enfin souligner l'existence d'une acception péjorative, en particulier lorsqu'un phénomène est qualifié de « folklorique », la culture dominante (référence de l'acculturation alors, qu'il s'agisse de logique particulariste, diffusionniste ou évolutionniste) étant alors considérée comme étant la référence « sérieuse ».

L'exacerbation de la référence à la tribu, au local, au terroir, au folklore et à la communauté est constitutive d'une idéologie localiste parfois teintée d'exotisme au travers d'une forme de valorisation d'une dimension traditionaliste et /ou rituelle. Elle valorise largement l'émotivisme qui est une des caractéristiques des sociétés au regard de la tension « plaisir – déplaisir » comme lieu incarné au lieu du lieu désincarné que serait celui de l'Etat-nation.

La référence actuelle à la notion de territoire fonde une définition spatiale de la communauté, c'est-à-dire une définition de la communauté liée à des primordialismes mais aussi au-delà de l'ethnicité. Cette communauté présente en effet une caractéristique

majeure qui est d'être durable. C'est sans doute ce qui permet d'expliquer l'immense succès de la référence au développement durable quand il est question de territoire.

D'un point de vue économique, il y est question de ressources (n'oublions pas que la science économique est la science de la rareté), notion de ressource qui se trouve déborder en sciences des organisations au travers du corpus de la théorie de la ressource. C'est la référence à des ressources qui sert de fondement à une offre. Elle est alors proche de la notion de « pôle de développement » telle qu'elle a été définie par F. Perroux¹¹, donc sans véritable inscription géographique, mais se référant à la notion de polarisation, le territoire pouvant alors se définir comme un lieu de polarisation. Rappelons que c'est B. Wernerfelt¹² qui a été un des premiers à développer le concept de « la théorie des ressources » en sciences des organisations : en fabricant sur le marché des produits uniques, les entreprises se singularisent en développant leurs ressources propres. B. Wernerfelt considère le processus d'apprentissage comme faisant partie de l'évolution de l'entreprise et donc de sa culture. Pour J. Barney¹³, l'organisation est un faisceau de ressources (ressource de capital physique, humain, organisationnel) aussi bien tangibles qu'intangibles. Ce qui unit ces ressources en un système unique, c'est un réseau d'interprétation partagée. Il énumère des critères permettant de reconnaître les ressources dites stratégiques : évaluabilité, rareté, substituabilité. De façon plus générale, la référence au territoire contribue à une acception territorialisée de l'environnement organisationnel. Il suppose un intérêt collectif sous-tendant la mobilisation des gens présents au regard d'une stratégie. Au regard des attendus de l'économie du développement, le territoire va être perçu comme le creuset d'un développement endogène où l'endogène n'est pas seulement le proche.

D'un point de vue *marketing*, le territoire entre en phase avec la notion de « marque » et d'« image ». La marque est ce qui permet de distinguer, de générer le fait d'être remarqué, l'image en étant le pendant imaginaire. A ce titre, le territoire donne une dimension géographique à un des fondamentaux du *marketing*, la place qui se trouve être confondue avec le produit. Le territoire se trouve alors plongé dans l'idéologie de la concurrence.

Du point de vue de l'urbanisme, le territoire urbain se différencie du territoire rural. Le territoire urbain conduit à une déclinaison en termes de quartiers (lieu de ségrégation entre les « beaux » et les « bas » quartiers), de ghettos (pour souligner la marginalité et l'ethnicité, creuset de misères et de pathologies sociales), de faubourgs (les alentours de la ville et la périurbanisation, le faubourg industriel étant ce qui est rejeté à la périphérie, comme lieu de travail et non pas lieu de vie, signe du cloisonnement fonctionnel), de banlieue (lieu de paupérisation et marque de l'inégalité). Le territoire urbain est conçu comme étant cloisonné et constitutif d'aires de confinement au regard de critères sociaux sur la base d'un emboîtement institutionnel, les institutions *in concreto* y prenant des formes différentes, plus fonctionnelles (voire absentes) au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre-ville. Il en est question avec l'expression anglaise de *block*. Le ghetto est marqué par l'existence d'une frontière tranchante, à la fois imaginaire et

¹¹ F. Perroux, *Le pain et la parole*, cerf, Paris 1968

¹² B. Wernerfelt, « A Resource-based View of the Firm », *Strategic Management Journal*, vol. 5, 1984, pp. 171-180

¹³ J. B. Barney, « Firm Resource and Sustained Competitive Advantage », *Journal of Management*, vol. 17, n° 1, 1991, pp. 99-120

réelle. Il faut en rappeler les origines politiques racistes (les ghettos juifs des villes de l'Est de l'Europe pendant la Deuxième guerre mondiale) comme lieu de séparation des dominants et des dominés. Le terme est apparu à Venise en 1516 (dérivé de l'italien *giudeica* ou *gietto*) pour désigner le regroupement forcé de Juifs dans certains quartiers car l'Église voulait protéger les Chrétiens. Le ghetto est marqué par la déshérence sociale, la ségrégation, la violence, l'abandon par l'Etat¹⁴.

C'est au regard d'une perspective urbaine que se développent, dans les pays du Nord, des logiques qui ont beaucoup de choses en commun mais aussi des nuances. Leur dimension utopique est particulièrement intéressante dans la mesure où l'on peut raisonnablement penser qu'il en sortira quelque chose, sans doute quand même notoirement différent de ce que chacune de ces logiques met en avant mais quand même... Ces trois versions sont marquées par une idéologie localiste et vitaliste avec un aspect somme toute « fourre-tout ».

Les *creative cities* se réfèrent aux thèses de R. Florida¹⁵, et conduisent à inspirer des politiques urbaines qui consistent à mettre en oeuvre des infrastructures visant à attirer les « classes créatives », considérées comme les créateurs du monde de demain : artistes, *start up* de type *high tech*, médias contemporains (Internet par exemple), professionnels du divertissement. C'est en développant les infrastructures éducatives, en particulier celles de l'enseignement supérieur que se développeraient ces *creative cities* en continuité avec les logiques de *cluster* (peut-être que l'on pourrait même avancer que c'est en quelque sorte la même chose) dans une idéologie techniciste construite sur l'idéologie de l'innovation couplée avec l'idéologie de la compétition (les classements de l'attractivité des villes). Une fois cette « classe créative » attirée, d'autres professionnels des catégories socio-professionnelles supérieures viendraient s'installer « en grappes » dans ces villes au regard de logiques d'ouverture culturelle et de tolérance. C'est ce qui les sauverait des « maux » urbains classiques (ghettos, économie informelle, chômage, etc.). Le processus de développement local se trouve ainsi inversé : attirer ces personnes est supposé attirer les entreprises. D'un point de vue sociologique, il s'agit bien de rechercher une ambiance de tolérance, de diversité par maillage et ouverture. Mais l'existence de la « grande ville » continue à fonctionner de façon ségrégative dans la mesure où la périurbanisation n'est pas visée d'où le problème du « vivre ensemble » et la question de la distanciation, de la mise à l'écart, de la dimension ségrégative par la construction d'une hiérarchie urbaine fonctionnaliste où la notion de créativité réapparaît comme étant supposée répondre aux déversements de l'industrie vers les services par une politique volontariste de développement de certains types de services. En matière de slogan, il y est question de 3 « T » associés à la notion de territoire : « Technologie – Talents – Tolérance » (cf. R. Florida) qui se substitueraient aux 3 « T » d'un « monde ancien » - « Travail – Tondeuse – Télévision » et aux « LMD » des médias – « Loisir – Musique – Danse ». Les projets créatifs sont considérés comme étant les plus inclusifs (cf. le principe d'*inclusiveness*¹⁶) au regard de l'idée de « milieu » comme réponse aux deux questions qui sont d'essayer de savoir ce qui rapproche les différents secteurs.

¹⁴ L. Wacquant, « Pour en finir avec le mythe des « cités-ghettos » - Les différences entre la France et les Etats-Unis », *Annales de la recherche urbaine*, n° 54, mars 1992

¹⁵ R. Florida, *The Rise of the Creative Class and How It's Transforming Work, Leisure, Community and Everyday Life*, New York: Basic Books, 2002.

¹⁶ J. Méric & Y. Pesqueux & A. Solé, *La société du risque – analyse critique*, Economica, Paris, 2011

Comme dans le cas des autres logiques (*smart cities* et *transition towns*), il est question de structures d'accompagnement au regard d'une créativité institutionnelle que l'on retrouve plus généralement dans les territoires (incubateurs, pépinières, hôtels d'entreprises, pôles de compétitivité, écosystèmes d'affaires et / ou d'innovation, pôles territoriaux de coopération économique, ces derniers étant des plateformes de coopération mais aussi de concentration des entreprises de l'économie sociale et solidaire) et de nouveaux types de régulation. Il s'agit de valoriser les potentialités des industries créatives auprès d'autres acteurs (exemple : mise en avant du *design*, soutien financier au *design*, mise en place de centres de « ressources – documentation », matériauthèque, « fablab », etc.). L'attention s'y focalise aussi sur l'organisation d'événements. Mais peut-on comme cela affirmer que les décisions d'implantation sont liées à une ambiance créative en omettant d'autres types de facteurs ? La compétition entre les villes ne risque-t-elle pas de déboucher sur une forme de paranoïa conduisant, comme on a tendance à le constater, à un mimétisme des politiques urbaines ?

En association avec les *créative cities* et à titre de transition avec les *smart cities*, faisons un détour par les apports de C. Landry¹⁷, en particulier quand il est question, avec lui, de « gentrification ». , expression tirée du mot anglais de *gentry*, « petite noblesse » et qui marque l'existence d'un phénomène urbain d'embourgeoisement dans la mesure où le profil économique et social des habitants d'un quartier se transforme au profit exclusif d'une couche sociale supérieure (« boboisation » en français). Il faut rappeler que les classes aisées ont eu tendance à fuir les centre-ville pour les pourtours plus chics et moins mélangés socialement. La gentrification d'un quartier (aujourd'hui les centre-ville des pays du Nord) se caractérise par la réhabilitation des bâtiments et l'accroissement corrélatif des valeurs immobilières et finalement l'expulsion en quelque sorte des plus modestes. Ce processus modifie également la nature des commerces de proximité et des lieux de loisirs.

La notion de *smart city* tend à fonder l'utopie de la « ville intelligente et propre » qui tend à valider la fusion entre des enjeux énergétiques (développement durable), technologiques (la connectivité électronique) – les *smart grids* - et une forme de démocratie directe le tout, comme pour les *creative cities*, dans une idéologie de la compétition en termes d'attractivité avec les autres villes.

Ce sont enfin les *transition towns* qui complètent ce panorama, ces villes mettant plus l'accent sur la remise en cause de la dépendance au pétrole et la résilience locale au nom de la « permaculture¹⁸ » (cf. R. Hopkins¹⁹), forme d'idéologie localiste et d'utopie autarcique à l'usage des petites villes comme le signale l'usage du mot *town* (là où les *creative cities* concerneraient plutôt les villes moyenne et les *smart cities* et *tech cities* les grandes villes).

¹⁷ C. Landry, *The Creative City: A Toolkit for Urban Innovators*, Routledge 2008 - C. Landry, *The Art of City Making*, Routledge, 2006 - C. Landry & P. Wood, *The Intercultural City*, Routledge 2008

¹⁸ B. Mollison & D. Holmgren, *Permaculture 1, une agriculture pérenne pour l'autosuffisance et les exploitations de toutes tailles*, Éditions Charles Corlet, 1978 en anglais, 1986 en français, réédition en 2011 - B. Mollison, *Permaculture 2, aménagements pratiques à la campagne et à la ville*, Éditions Charles Corlet, 1979 en anglais, 1993 en français, réédition en 2011

¹⁹ R. Hopkins, *Manuel de Transition - de la Dépendance au Pétrole à la Résilience Locale*, Les Editions Ecosociété, 21 octobre 2010

Une version supplémentaire se décline sous la dénomination de *tech city* qui indique la volonté d'une métropole d'attirer des activités *high tech*, dépassant en quelque sorte les projets précédents dans un contexte relevant d'une politique économique territoriale.

Dans les utopies dont il vient d'être question, si l'on met à part l'utopie des *transition towns*, même si elle partage l'idéologie d'évitement du vieillissement (et de la mort) avec les trois autres, il est bien question d'une forme de suprématie accordée à l'urbain sur le rural. C'est aussi le lieu de la mise en avant de notions telles que celles de circuit court, d'économie circulaire, de requalification sociale, de systèmes localisés de production et d'innovation, etc.

D'un point de vue organisationnel, la notion de territoire entre en résonance avec le fonctionnalisme géographique qui prévaut dans la réflexion stratégique qu'elle soit militaire ou surtout d'entreprise aujourd'hui. Le territoire est le lieu de la frontière entre le *putting in* de l'internalisation et le *putting out* de l'externalisation qui conduit alors à l'externe, référence floue de la tension qui opère entre le proche et le lointain. C'est ce qui en fait aussi son incertitude économique cette fois. Une autre incertitude vient du fait que si le territoire est vu comme un lieu identitaire (point de vue culturel), il est aussi, d'un point de vue organisationnel et cognitif, un lieu d'apprentissage. Le territoire vient en sorte constituer une configuration institutionnelle de l'apprentissage considéré, tout comme dans les thèses de l'apprentissage organisationnel, comme un processus. C'est aussi le lieu de la primauté de la cohésion sur la cohérence, la réticulation propre au territoire étant en effet facteur d'incohérence pondérée par sa cohésion. C'est donc le lieu d'un management « situé » sur fond identitaire dont la logique projective est facteur de cohésion.

D'un point de vue informatique et numérique il y est question de territoire virtuel et de fiction, la connexion numérique étant facteur d'entrée dans une fiction et, en dualité, déconnexion d'un « réel ».

Si l'on revient à la dimension politique, le territoire est une forme de monstruosité démocratique, pur produit du « moment libéral »²⁰, c'est-à-dire une période d'affaiblissement du contrôle démocratique (par évitement de la mise à l'épreuve de la représentativité) au nom de la légitimité d'une expertise de proximité (un despotisme éclairé) sur un substrat utilitaro-pragmatique. Rappelons brièvement que l'utilitarisme est une doctrine philosophique qui s'est développée en Angleterre durant la première moitié du XIX^e et qui fait de l'utilité le critère de vérité. Le pragmatisme est une doctrine philosophique qui s'est développée aux Etats-Unis pendant la première moitié du XX^e siècle, doctrine faisant de la réussite le critère de vérité. Le mélange des deux dans la dimension politique du « moment libéral » réduit ce critère de vérité à la dimension de la réussite matérielle. Le territoire construit un tressage entre un tolérantisme (l'indifférence à la différence), une conception communaliste de la propriété (celle qui vaut sur le territoire), un communautarisme dont l'ethnicité est construite au regard d'un concentré de primordialismes (l'enracinement) à la différence de l'ancrage, qui relève d'une perspective plus ouverte, le tout éclairé par les catégories du républicanisme civique par référence à l'honnêteté. L'honnêteté devient le critère de référence, d'autant que la proximité qui prévaut au sein du territoire rend la triche hors clientélisme plus difficile. Mais rappelons la difficulté de construire une théorie de l'honnêteté en dehors

²⁰ Y. Pesqueux, *Gouvernance et privatisation*, PUF, collection « la politique éclatée », Paris, 2007
Yvon PESQUEUX

d'un cadre sentimentaliste. En tous les cas, il s'agit bien, au nom du territoire, de contribuer au laminage de l'Etat-nation. La monstruosité démocratique dont il est question se joue sur la base de la mise en place d'une gouvernance *ad hoc* dans un univers politique réticulé où, finalement, les Hommes ne naissent plus libres et égaux en droit. Au despotisme éclairé du territoire correspond son fondement inégalitaire compensé par une référence molle à l'équité. Le territoire est aussi un des lieux où va prospérer le managérialisme sur la base d'une idéologie projective sur l'argument de la construction et de la mise en œuvre d'un « management du territoire » au regard d'une gouvernance territoriale.

Focus sur les appellations contrôlées

La qualification d'« appellation d'origine contrôlée » (AOC) est d'origine française et vise deux aspects liés à la protection par un label : authenticité et lieu. Elle se caractérise par l'indication du lieu et par une protection officielle sous l'égide de l'*Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)* par référence à un terroir et à un référentiel valant comme norme. Son origine est ancienne (le Roquefort dès le Moyen Age, puis le vin à partir de 1905 puis d'une loi de 1919). L'inscription géographique du terroir concerne des superficies variables (de plusieurs kilomètres carrés à quelques hectares pour certains crus viticoles, par exemple). L'AOC garantit le monopole de l'usage de l'appellation. D'autres pays ont suivi cette logique (l'appellation Rioja en Espagne en 1925, par exemple) conduisant à une reconnaissance institutionnalisée de l'AOC dans les règles du commerce international.

Focus sur la notion de patrimoine naturel et culturel

L'institutionnalisation de la notion plonge ses racines dans l'Antiquité avec les sept merveilles du monde antique. Six des sept merveilles du monde furent décrites par Philon de Byzance, ingénieur du II^e siècle avant Jésus Christ, dans un manuscrit intitulé *Péri tôn hépta théamatôn* (A propos des Sept Merveilles du Monde), la liste définitive ayant été adoptée après le règne d'Alexandre le Grand d'après quatorze listes provenant d'auteurs différents (dont, en particulier celle d'Hérodote) les monuments sélectionnés répondant à des critères de beauté, de grandeur et de prouesse technique. Il s'agit de la pyramide de Khéops, des jardins suspendus de Babylone, de la statue de Zeus à Olympie, du temple d'Artémis à Ephèse, du mausolée d'Halicarnasse (Turquie), du colosse de Rhodes et du phare d'Alexandrie. Au regard de ces sept merveilles du Monde antique, il a été question de sept merveilles du Monde moderne, désignées à la suite d'un vote organisé par la *New Seven Wonders Foundation*, liée à la *New Open World Corporation* (sans lien avec l'UNESCO) le 7 juillet 2007. On y retrouve des merveilles datant de l'Antiquité, et d'autres du XX^e siècle, les monuments choisis ayant une fonction sacrée ou purement esthétique tout en excluant des ouvrages d'arts (ponts, barrages, etc.). On y trouve : la Grande muraille de Chine, les temples de Petra (Jordanie), le Christ rédempteur (Rio), le Machu Picchu (Pérou), Chichen Itza (Mexique), Le Colisée (Rome) et le Taj Mahal (Inde).

Apparue au XII^e siècle, la notion de « patrimoine » (du latin *patrimonium*, *héritage du père*) se définit par extension comme l'ensemble des biens hérités de la famille. L'idée

de patrimoine se développe au XVIII^e siècle, la Révolution française mettant en place la protection des biens culturels. Lors d'un de ses rapports à la Convention, l'Abbé Grégoire affirme que « *le respect public entoure particulièrement les objets nationaux qui, n'étant à personne, sont la propriété de tous (...)* Tous les monuments de sciences et d'arts sont recommandés à la surveillance de tous les bons citoyens ». Les premiers éléments intégrés ont été les œuvres d'art (tableaux et sculptures) conservées et parfois exposées dans les premiers musées, les livres et plus généralement les bibliothèques (protégés au titre de l'instruction du peuple). Les œuvres architecturales, et notamment ecclésiastiques ou seigneuriales, ne bénéficient alors d'aucune protection, étant souvent vendues à des particuliers, libres de les démolir pour en revendre les matériaux de construction ou de les transformer. En 1804, l'État confie les bibliothèques issues des dépôts révolutionnaires aux municipalités sous tutelle du Ministère de l'Instruction publique.

La notion de patrimoine culturel inclut depuis plus d'un siècle l'héritage humain immergé dans les océans, le patrimoine culturel subaquatique étant devenu de plus en plus accessible depuis l'invention du scaphandre, de nombreux pillages de sites ayant eu lieu.

La conception du patrimoine culturel a évolué avec d'abord l'adjonction, en 1992, d'une liste *Mémoire du Monde* qui recense les collections documentaires d'intérêt universel (Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, Système métrique, Archives du Canal de Suez, etc.). En 1997, la notion de *Patrimoine Oral et Immatériel de l'Humanité* a été définie par l'UNESCO.

La *Convention de Faro sur la Valeur du patrimoine Culturel pour la Société* du 27 octobre 2005 (*Conseil de l'Europe*) définit le patrimoine culturel comme « *un ensemble de ressources héritées du passé que des personnes considèrent, par-delà le régime de propriété des biens, comme un reflet et une expression de leurs valeurs, croyances, savoirs et traditions en continuelle évolution. Cela inclut tous les aspects de l'environnement résultant de l'interaction dans le temps entre les personnes et les lieux* ». Le *Réseau Européen du Patrimoine* est un programme réalisé sous l'égide du *Conseil de l'Europe* avec le soutien de l'*Union européenne* et de partenaires publics et privés.

L'article L 110 du Code de l'urbanisme affirme que « *Le territoire français est le patrimoine commun de la Nation* », et intègre dans le droit la notion élargie de patrimoine. La notion de « patrimoine écrit et graphique » remplace celle de « livres anciens, rares et précieux » utilisée dans les textes. Le patrimoine écrit est confié à la garde des municipalités (bibliothèques), aux bibliothèques universitaires et aux bibliothèques spécialisées ainsi qu'à des établissements autonomes comme la *Bibliothèque Nationale de France*. Les archives historiques font aussi partie de ce patrimoine écrit et sont conservées dans les archives municipales, archives départementales, services d'archives spécialisés publics et privés ainsi qu'aux *Archives Nationales*.

Les jalons de l'institutionnalisation internationale de la notion :

- 1954 : *Convention de La Haye* pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé ;

- 1964 : l'UNESCO et les travaux de sauvetage des temples d'Abou Simbel face à la montée des eaux du lac Nasser fait reconnaître à plusieurs pays l'importance de préserver le patrimoine mondial ;
- 1965 : création d'une Fondation mondiale pour préserver les sites culturels et naturels à la demande des États-Unis ;
- 1970 : Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (ratifiée par 120 États en 2010), convention non rétroactive pour les objets déplacés avant 1970, la restitution se faisant au cas par cas par négociation bilatérale entre États, par la médiation du comité intergouvernemental de l'UNESCO. Après 1970, la restitution est systématique ;
- 1972 : *Convention pour la Protection du Patrimoine Mondial, Culturel et Naturel* ;
- 1976 : création du *Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO* ;
- 1978 : premiers sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial ;
- 2005 : définition des 10 critères applicables à l'inscription des sites au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Il s'agit de conserver, gérer et transmettre aux générations futures des biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial, charge incombant d'abord à l'État partie signataire de la convention, mais l'inscription sur la liste postule que ces biens appartiennent aussi à l'« Humanité » et sont ainsi placés sous une forme de sauvegarde internationale avec poursuites judiciaires (cf. La destruction des mausolées de Tombouctou). Il existe un suivi réalisé par des organismes internationaux indépendants de l'État concerné (le *Centre Mondial de Surveillance Continue de la Conservation de la Nature*).

Le *Comité du patrimoine mondial* étudie les rapports sur l'état de conservation des biens naturels et culturels inscrits sur la *Liste du Patrimoine Mondial en Péril* pour la sauvegarde desquels de grands travaux sont nécessaires et pour lesquels une assistance a été demandée aux termes de la convention.

L'inscription sur la liste indicative (*Tentative List*) constitue la première étape de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial.

Depuis 1992, le *Registre International « Mémoire du Monde »* recense les collections documentaires d'intérêt universel.

The World Heritage Volunteer (WHV) créé par l'UNESCO en 2008 rassemble de jeunes bénévoles du monde autour d'un projet de protection du patrimoine mondial.

Pour l'UNESCO, le patrimoine culturel recouvre plusieurs catégories :

- Le patrimoine culturel matériel avec le patrimoine culturel mobilier (peintures, sculptures, monnaies, instruments de musiques, armes, manuscrits), le patrimoine culturel immobilier (monuments, sites archéologiques), le patrimoine culturel subaquatique (épaves de navire, ruines et cités enfouies sous les mers) ;
- Le patrimoine culturel immatériel : traditions orales, arts du spectacle, rituels ;
- Le patrimoine naturel : sites naturels ayant des aspects culturels tels que les paysages culturels, les formations physiques, biologiques ou géologiques.

Il est réservé une place spécifique au patrimoine culturel en situation de conflit armé.

Le système de suivi du *Comité du Patrimoine Mondial* comporte 3 niveaux :

- Un rapport d'évaluation à intervalles de 5 ou 7 ans, quant à l'état des sites ;
- Un « suivi réactif » qui consiste à identifier de manière ponctuelle les problèmes de conservation d'un bien et à établir des recommandations, des plans d'action, voir le à placer sur la *Liste du Patrimoine en Péril* ou le « désinscrire » (cf. la vallée l'Elbe à Dresde en 2009 du fait de la construction d'un pont) ;
- L'obligation de mettre en place des plans de gestion pour chaque bien quant à la protection, la gestion et la mise en valeur du territoire.

Focus sur le *Patrimoine Culturel Immatériel (PCI)*

On y trouve d'autres aspects tels que les produits locaux, le chant, la danse, etc. tous éléments tendant à « faire système » avec la référence au terroir, en particulier pour ce qui est de l'artisanat et des événements festifs car ces derniers sont aussi souvent des moments de réification symbolique des produits du terroir. C'est une des catégories du patrimoine issue de la *Convention pour la Sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel* de 2003, convention issue d'un processus apparu au début des années 1990 après les recommandations concernant la protection des cultures traditionnelles. Il repose sur une inscription sur la *Liste Représentative du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité* à partir de critère.

La définition du PCI adoptée par l'UNESCO est la suivante : « *On entend par patrimoine culturel immatériel les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. Aux fins de la présente Convention, seul sera pris en considération le patrimoine culturel immatériel conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable* ». Il y est question de « *traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel* » avec les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et aspects festifs et de ce qui concerne l'artisanat traditionnel. La sauvegarde concerne le niveau national et international.

Focus sur l'attractivité

L'attractivité peut se définir comme la capacité à attirer et à retenir les agents d'un périmètre donné. C'est une notion employée pour fonder des politiques publiques, en particulier dans le champ du développement territorial au regard de termes associés tels que « compétitivité », « rayonnement ». F. Cusin & J. Damon²¹ distinguent l'attraction (la capacité à attirer) de l'attrait (le lieu où l'on a envie d'être). L'attractivité est la notion employée autour de ce qui concerne la compétitivité économique, les enjeux qualitatifs étant représentés par la notion de « qualité de vie ». La référence est fondatrice d'une démarche volontariste qui se caractérise par la mise en œuvre d'agences de développement économique, de comités d'expansion, etc. Cela s'est accompagné par la multiplication de palmarès diffusés par les médias conduisant à la notion de « performance territoriale ».

Une étude du *Conseil Economique, Social et Environnemental régional (CESER) Atlantique*²² met en avant six facteurs d'attractivité entrant en produit de composition : l'environnement économique, les ressources humaines, le dynamisme et la réactivité des acteurs économiques, l'accessibilité, la qualité de la vie, l'image. Il est aussi question de « masse critique » au regard de seuils et d'image. L'attractivité est souvent accompagnée de qualificatifs : résidentielle, étudiante, touristique, culturelle, etc. En 2005, l'OCDE a défini l'attractivité comme « *la capacité d'attirer de la main-d'œuvre qualifiée et des compétences comme des moyens pour favoriser le développement économique et la régénération urbaine* », centrant la notion sur celle de main d'œuvre. Les critères fondateurs de l'attractivité d'un territoire sont nombreux. Les plus classiques sont la connexion au reste du monde (numérique et matérielle), la présence d'une main-d'œuvre qualifiée ou bon marché et, plus largement, d'une offre d'emplois diversifiée, la sécurité des biens et des personnes, une météo clémente, la proximité de ressources naturelles accessibles, l'accès à des prestations sociales (offre culturelle, services hospitaliers, sociaux) et la fiscalité, tous éléments « faisant système ». Sur le plan quantitatif, l'attractivité d'un territoire est calculée avec les pertes ou gains de population, en distinguant le solde naturel et le solde migratoire, mais aussi avec le nombre d'entreprises sur place et leur taille. L'attraction est la part mesurable de l'attractivité, l'attrait, beaucoup plus difficile à mesurer, en étant la part qualitative avec les enjeux d'image, la mise en place d'espaces de récréation et touristiques et la capacité à organiser des événements. Il est donc aussi question d'animation.

Focus sur le « modèle de la ville créative » de P. Cohendet *et al.* (2010)

P. Cohendet *et al.*²³, identifient les collectifs créatifs qui constituent les 3 strates d'une « ville créative » :

- L'*underground* regroupe des individus situés en dehors de la sphère organisationnelle

²¹ F. Cusin & J. Damon, « Les villes face aux défis de l'attractivité. Classements, enjeux et stratégies urbaines », *Futuribles*, n° 367, octobre 2010

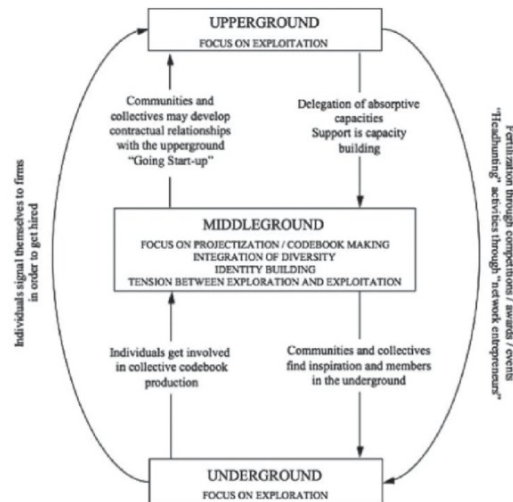
²² CESER Atlantique, 2000

²³ P. Cohendet & D. Grandadam & L. Simon, « The Anatomy of the Creative City », *Industry and Innovation*, vol. 17, n° 1, 2010, pp. 91-111, DOI: 10.1080/13662710903573869, SourceRePEc

qui explorent et génèrent de nouvelles idées ou tendances. La production, la diffusion et l'adoption de ces idées nouvelles se réalisent, de manière informelle, à travers les interactions sociales (cf. tiers lieux) auxquelles participent les individus dans le cadre de collaborations intentionnelles ;

- Le *middleground* réduit la distance cognitive entre les organisations et les individus, regroupés sous forme de communautés, permettant aux premières d'exploiter des connaissances nouvelles sur le marché ;

- L'*upperground* désigne des organisations et institutions qui fonctionnent sur la base de projets formels. Ces acteurs représentent la porte d'entrée des nouvelles idées sur un marché grâce à leur capacité de financement et d'intégration de nouveaux savoirs.



Financements diversifiés	Élevé	Manager Compétences en gestion et en organisation	Entrepreneur Développe des idées créatives et cherche à diversifier les financements
	Faible	Conservateur S'intéresse à la conservation du patrimoine et à son rôle de « gardien » de la tradition	Imprésario S'intéresse principalement à la vision artistique
		Programmes créatifs	

Des frontières du territoire ou des territoires sans frontières

Comme on l'a vu, la notion de territoire articule le proche et le lointain en indiquant la préférence pour le proche, dans une logique d'« inclusion – exclusion » et de stigmatisation des intrus, de tolérance des étrangers et d'ignorance des absents. Il s'inscrit dans le cadre de limites dont l'origine est à la fois géographique, institutionnelle et institutionnalisante (essentiellement sous contingence technique) dans un *mix* à dosage variable suivant les lieux et les époques.

Ce qui fait la frontière, c'est le lieu tranchant qui permet de séparer l'intérieur de l'extérieur. Sans frontière, pas de dualité possible « identité – altérité », pas d'ontologie de l'échange. La frontière est ce qui va marquer la limite à l'intrusion, donc une sorte de filtre et qui aussi, toujours d'un point de vue ontologique, conduit à pouvoir distinguer le privé (à l'intérieur) du public (l'extérieur). Mais en parlant de dualité, il est également question de dynamique, notion qui se situe dans le registre évolutionniste (« co-évolutionniste » dans le langage de l'idéologie territorialiste). Il ne saurait y avoir de frontière sans l'existence d'une porosité car il ne saurait être question de dynamique réduite à un intérieur. La porosité pose la question du « mur » qui est souvent la marque de la frontière des empires (cf. la grande muraille) destinées à éviter toute porosité. Et donc, plus généralement, la frontière ne serait-elle pas un générateur d'essence ontologique ?

C'est donc une véritable conception de l'altérité et la marque politique de la partialité dont l'équivalent moral se retrouve dans la notion de loyauté, mais sans clairement s'établir autour de la notion de frontière, de borne, de clôture et de limite. Au flou géographique de la notion à ses frontières correspond le flou politique. C'est en cela que le territoire hérite de la symbolique de l'île avec l'idée de ne pas avoir à tout emmener de l'extérieur, en particulier les problèmes afin de minimiser l'hétéronomie venant peser sur l'autonomie des agents qui se situent sur le territoire et de pouvoir y développer d'autres rapports de domination, d'ordre plus tribal. Le territoire est alors en quelque sorte le lieu où l'on jette l'ancre, un point d'ancrage qui, d'un point de vue plus large, va de pair avec la notion de racine(s) et une référence à l'histoire. L'isolement dont il est question avec le territoire n'est donc pas de l'ordre de la solitude mais de celui du départ, de la séparation libératrice avec les autres et aussi celle de l'autarcie héritée de l'idéalisation de la cité grecque. Avec le territoire considéré comme un isolat on bénéficie à la fois de l'isolement (la séparation avec les autres) et de l'isolation (la protection contre les autres). On pourrait avancer l'idée que ce territoire puisse être considéré comme un refuge protectionniste dans une idéologie libérale dominante sous l'argument de la mise en oeuvre d'une forme de sécurité.

L'intimité dont il est finalement question avec le territoire est bien un des aspects essentiels de la socialisation qui y opère. L'intimité est ainsi contradictoire avec la transparence du fait de l'importance du secret qui lui est inhérente. C'est quand l'espace de l'intime se trouve refermé sur lui-même et que l'on en stigmatise la fermeture que l'on parle de *cocooning*. Le *cocooning* va trouver sa justification comme activité intime venant jouer en compensation des agressions de la vie extérieure et comme lieu de déploiement de la confiance. *Cocooning* et territoire se trouvent alors en extension. Le *cocooning* offre une conception situationniste de l'intimité : il en vise le cadre – nécessairement personnalisé (c'est le contexte étendu de la relation intime) ou épuré (version minimaliste) pour mieux permettre aux personnes concernées de se centrer sur leur relation avec l'Autre de l'intime pour mieux ignorer l'Autre du dehors.

L'intimité du territoire confère un statut spécifique à l'un vis-à-vis de l'autre, savoir marqué par la bijection entre les « intimes » et l'exclusion de ceux qui ne le sont pas et par la finesse du rapport établi. Rappelons que l'intimité ne résiste pas au départ d'un des membres de la relation, ce qui caractérise à la fois sa force et sa faiblesse. Les relations de voisinage, par la proximité physique qu'elles induisent, se présentent comme

une menace pour l'intimité. Comme le signale L. Deroche-Gurcel²⁴, « *une relation intime apparaît dès que la face interne de cette relation est éprouvée par les acteurs comme son aspect essentiel, dès que sa structure affective, pour reprendre les termes de G. Simmel, “ met l'accent sur ce que chacun ne donne ou ne montre qu'à une seule personne et à personne d'autre : alors on a cette tonalité particulière que l'on nomme intimité ”* ». Elle marque la clôture de la relation vis-à-vis de l'extérieur, la séparation “ intérieur – extérieur ” et ceci vaut donc pour les frontières du territoire comme lieu de vie intime, la relation à l'autre étant marquée par la confiance (dans une acception personnaliste cette fois – et non situationniste comme lorsque l'on en parlait à propos du *cocooning*). L'intime du *cocooning* est par contre entaché d'une possible dérive nombriliste.

L'archétype de la relation intime est le plus souvent le couple. L'intimité est donc à la fois marquée par la force de la relation mais aussi par sa fragilité. C'est la raison pour laquelle l'institution vient consacrer l'intimité : le mariage ou le Pacs interviennent pour fonder institutionnellement (c'est-à-dire sous deux aspects - juridique et symbolique) le lien intime et l'absence d'une instance d'observation extérieure (donc l'absence de tiers et de médiation). C'est ici que l'espace public de la société politique reconnaît l'espace privé de la sphère biologique (qui n'est pas forcément la famille), espace privé qui se trouve donc adossé sur l'espace public, mais tout en situant les bornes par spécification des éléments qui autoriseront à briser les catégories de l'intimité, et c'est cet aspect-là qui nous intéresse au regard de la notion de territoire.

Proche de la discrétion, elle s'en distingue toutefois en termes de degré de proximité et de confiance. La relation intime est plus proche que la relation marquée du sceau de la discrétion. Mais la discrétion garantit l'intimité.

Au-delà de l'interactionnisme symbolique, sans doute insuffisant dans la compréhension qu'il peut générer de la notion de territoire, une autre proximité avec la notion de territoire pourrait être trouvée, en creux, dans la sociologie de la déviance d'H. Becker²⁵ qui a fondé cette sociologie à partir de la notion d'*outsider* compris comme étant un étranger au regard du groupe conforme dont les membres vont, en miroir, le juger comme étant un transgresseur dans la mesure où ils vont le considérer comme étant étranger à leur monde. S'appuyant au départ de sa réflexion sur une conception statistique de la déviance (le déviant est celui qui s'écarte de la moyenne), il va mettre l'accent sur l'idée de l'existence d'un mal pathologique qui serait imputé au déviant afin de fonder le jugement sur la personne à partir de l'acte. Or la déviance est moins l'attribut de l'acte commis que la conséquence de l'application d'un jugement de valeur par les membres du groupe social dominant, ce jugement étant assorti de sanctions adressées au transgresseur. La norme peut ainsi être comprise comme étant à la base d'un contrôle social venant fonder un intérêt à l'appliquer et à faire punir celui qui est perçu comme déviant.

H. Becker propose la typologie suivante de la déviance :

obéissance à la norme	transgression de la norme
------------------------------	----------------------------------

²⁴ L. Deroche-Gurcel, article « intimité », *Encyclopedia Universalis*

²⁵ H. Becker, *Outsiders – Etudes de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié. 1985

individu perçu comme déviant	accusé à tort	pleinement déviant
individu non perçu comme déviant	conforme	secrètement déviant

Il ajoute l'idée d'une perspective séquentielle de la transgression avec successivement :

- La transgression ;
- L'engagement plein dans la transgression qui correspond à un acte de socialisation dans le groupe des déviants ;
- La désignation publique de la déviance par le déviant comme par les membres du groupe conforme (l'identité du déviant se trouve ainsi affirmée) ;
- L'adhésion du déviant au groupe déviant (légitimation de l'identité du déviant).

Dans la perspective d'une approche non-moralisée, on retrouve ici l'expression d'un cycle d'apprentissage dont la cinématique est proche de celle proposée par I. Nonaka et H. Takeuchi²⁶, apprentissage mis aussi en avant dans la version *cluster* du territoire. La reconnaissance de la déviance est donc de l'initiative d'autrui au regard d'un jugement porté sur le comportement du transgresseur. C'est en cela que H. Becker parle d'« entrepreneur de la morale ». Le jugement de reconnaissance de la déviance relève de l'étiquetage et, en cela, appartient aux phénomènes sociaux et non à de la psychologie individuelle. Avec la déviance, il est donc aussi question de la symbolique du territoire comme lieu de déploiement du groupe conforme, le territoire pouvant alors être défini comme le lieu politique du resserrement moral.

On sait qu'un territoire s'arrête quelque part mais sans pouvoir dire exactement où. En ce sens, le territoire est proche de la notion de d'aire ou encore de celle de zone et offre ainsi une relecture à la notion institutionnelle de frontière et à sa transcription géographique dans les catégories de l'Etat-nation. C'est aussi une autre aire de jeu (de pouvoir) que l'Etat-nation et / ou l'organisation et / ou l'institution aux sens classiques de ces termes. Comme zone de certitude et de sécurité, il se différencie donc de la zone dangereuse. Une autre notion proche est celle d'espace comme lorsqu'il en est question quand on parle d'« espace Schengen » où il également bien question de frontière. Les notions de zone et d'espace s'ajoutent à celle de bassin, errance notionnelle qui autorise une légitimité accordée à des despotismes éclairés liés aux termes ci-dessus au regard d'aires d'expertise (en matière de santé, de gestion de l'eau, de politiques culturelles, de travail social, etc.) et à un recouvrement relatif des différents espaces en question.

Comme l'organisation contemporaine, la géométrie variable du territoire acte l'incertitude dans une sorte de jeu de miroir. A l'incertitude inhérente à l'organisation (qui redéfinit continuellement ses objectifs au regard d'une stratégie construite sur un repérage et/ou une construction d'opportunités), le territoire est un lieu d'interférences qui est fait pour ne pas poser la question de la limite. Le territoire est le lieu de la réussite ponctuelle, toujours questionnée par celles des autres territoires. S'il y a « inclusion – exclusion », il n'y a pas d'intérieur et d'extérieur au regard d'une limite, donc plus de dialectique spécifiée mais une dialectique molle, toujours re-questionnée, venant fonder la mise en œuvre d'une logique d'évaluation perpétuelle trouvant sa vérité dans l'affichage d'indicateurs. Ces indicateurs sont des entités qui montrent la direction qui

²⁶ I Nonaka & H. Takeuchi H., *La connaissance créatrice : la dynamique de l'entreprise apprenante*, De Boeck Université, Bruxelles, 1997
Yvon PESQUEUX

est considérée comme bonne par référence à des objectifs auto-décrités et par comparaison. Avec le territoire, on est donc bien dans la relativité perpétuelle.

C'est aussi cette incertitude qui, au regard de la notion de territoire, conduit à la tension entre la limite et la frontière. La limite se caractérise par le fait qu'elle est là pour être dépassée alors que la frontière est là pour délimiter. La limite n'est pas seulement une frontière mais un obstacle à surmonter au regard d'un mouvement qui n'accepte pas l'obstacle. Au sens mathématique d'ailleurs, la limite est ce qui se situe à l'infini sans jamais pouvoir être atteinte. Elle est donc représentative d'un moment qui se traduit par une activité qui se trouve fondée par un but dans une perspective téléologique, activité qui se concrétise généralement en deçà des limites. En cela, la limite se trouve être proche de l'horizon qui est aussi quelque chose que l'on approche sans jamais l'atteindre. Au sens organisationnel, la limite est ce qui permet de se référer à un projet, le projet étant la limite que l'on se fixe alors que la frontière est alors la limite qui se trouve être imposée. L'horizon est une limite apparente qui se dérobe à mesure que l'on en approche. On « embrasse » l'horizon par référence à une sensation. La limite est donc un chemin entre deux espaces, un *gap*, quelque chose qui se situe dans un « entre deux ». La limite est vide si on ne se réfère pas à un but. Là où la frontière est une délimitation qui se situe dans l'ordre du rationnel, la limite est de l'ordre du raisonnable (ou du déraisonnable s'il s'agit de la franchir contre vents et marées). La limite marque l'entrée dans les figures de l'efficacité et dans celles de la proportion. Pour franchir les limites, il est question de mobiliser les moyens appropriés ce qui suppose une référence à l'Autre, au prochain qui se situe au-delà du proche sans pour autant être de l'ordre du lointain. La conscience de la limite se construit corrélativement à la mobilisation de la volonté de celui qui se les fixe. Le territoire est bien ce qui se situe plus dans la limite que dans des frontières.

Territoire et économie de la proximité

Avec la micro-économie standard, le marché est le lieu où il ne saurait y avoir de frontière, c'est-à-dire le lieu d'où l'on peut indéfiniment entrer et sortir. La proximité se réduit alors à un lieu de structuration d'un intérêt qui ne peut se projeter dans un temps et un espace indéfinis. La frontière est pourtant ce qui, ontologiquement, permet l'échange et la projection possible d'un intérêt avec un Autre et pas seulement à court terme. C'est une réponse à une « économie diffuse » qui serait celle du marché.

Dans la créativité des économies à épithète, il est intéressant de signaler l'existence d'une « économie de la proximité » qui tente de suppléer à l'absence de référence territoriale de la notion de marché en mettant l'accent sur l'importance de l'échange proche. L'enjeu de l'économie de la proximité est celle de la localisation. Cette référence territoriale comporte plusieurs caractéristiques : l'existence d'une mémoire (ce qui entre en phase avec le couplage souvent effectué entre territoire, savoir et apprentissage) et de dynamiques endogènes de polarisation qui font appel à la notion de capital humain et à celle de capital social. Le capital humain est aujourd'hui focalisé sur l'« entreprise de la connaissance » et le capital social sur celui représenté par les

institutions (dont celles de la « société de la connaissance »). R. Boschma²⁷ mentionne ainsi l'importance de la proximité cognitive (base de connaissances « commune »), de la proximité organisationnelle (les niveaux d'autonomie et de contrôle *ad hoc* sont « sur » le même territoire), de la proximité sociale (avec les liens de confiance) et de la proximité institutionnelle (les niveaux de mise en œuvre sont sur le même territoire). C'est aussi le lieu de la mise en avant d'une utopie de la PME.

La proximité peut être vue aussi bien d'un point de vue spatial (compte tenu de la dotation liée à la géographie des ressources naturelles et humaines) que d'un point de vue social (donc non nécessairement spatialisé) qui va mettre en exergue l'aspect actif de la proximité (l'appartenance relève d'une démarche volontaire) et son aspect passif (c'est alors la similitude qui joue le rôle premier).

Pour sa part, la notion de capital social, fondatrice d'une approche permettant de qualifier un espace, prend sens au regard des trois autres formes de capital instituées par la Banque Mondiale, le capital naturel, celui de l'empreinte écologique (qui met l'accent sur son aspect physique permettant le lien avec le capital manufacturé), le capital manufacturé ou encore techno-économique, celui de l'entreprise et/ou des processus classiques de production, le capital humain et le capital social. Elle recouvre l'idée de comprendre et de mesurer l'influence de facteurs non économiques sur la performance économique et aussi celle beaucoup plus orthodoxe, en termes économiques et managériaux de « rareté des ressources » et de « spécificité des actifs ».

Deux grands courants se réfèrent à la notion²⁸, celui qui se réfère à l'individu comme étant à l'initiative de la construction de ce type de capital et celui qui se réfère à la notion comme étant un des attributs de l'institution. Cette seconde dimension a été mise en exergue par la Banque Mondiale. La perspective individualiste se réfère à l'idée d'obligations et d'attentes dans les rapports sociaux ou encore à la faculté qu'a l'individu « bien placé » de détenir et d'acquérir des informations et des connaissances spécifiques. La seconde perspective met en avant l'importance attribuée aux normes sociales qui rendent prévisibles les comportements sociaux.

Le premier courant de la perspective macrosociale se réfère à la sociologie des réseaux et au fait que l'action est toujours socialement située, d'où l'importance de la position occupée et de la fréquence des relations avec les autres agents sociaux. C'est la position d'intermédiaire du fait de liens faibles entre deux groupes d'agents qui est créatrice de capital social. Une autre version du réseau social est celle de la lutte pour conserver (ou accéder) à une position avantageuse, la conservation étant plus facile que l'accession du fait de la connaissance « culturelle » des règles du jeu social de la catégorie « favorisée » (cf. les thèses de P. Bourdieu). R. Putnam²⁹ en donnera une version plus macrosociale en mettant l'accent sur l'importance des institutions intermédiaires dans le maillage social qu'elles construisent et qui contribuent à l'efficacité économique d'un territoire. Le capital social se réfère alors implicitement à l'existence d'un territoire géographique, lieu d'inscription de l'activité de ces institutions intermédiaires. Les thèses de R. Putnam

²⁷ R. Boschma, « Proximity and Innovation : A Critical Assessment », *Regional Studies, Taylor and Francis Journals*, vol. 39, n° 1, January 2005, pp. 61-74

²⁸ S. Ponthieux, *Le capital social*, Editions La découverte, Paris, 2006

²⁹ R. Putnam, *Democracies in Flux: The Evolution of Social Capital in Contemporary Society*, Oxford University Press, 2002

tiennent à la fois compte et contournent les éléments d'une hypothèse culturaliste applicable à la genèse et au développement d'un capital social à un moment et à un lieu donné. C'est cette logique qui a d'ailleurs été retenue par la Banque Mondiale car elle lui permet de valider son intervention dans des domaines qui lui échappaient jusqu'ici, c'est-à-dire celui des institutions régaliennes (avec, par exemple, le thème de l'efficacité économique du droit) ou « quasi » régaliennes comme l'enseignement et la formation (dont l'enseignement supérieur). La critique essentielle qu'il est possible d'adresser à cette vision, c'est qu'elle tend à uniformiser les rapports qui s'établissent avec les institutions intermédiaires indépendamment de leur nature : un bureau d'aide sociale possède ainsi la même essence qu'une ONG, qu'un club de football ou qu'un syndicat dans la mesure où le concept de confiance est celui qui est associé à celui de capital social de manière pratiquement indépendante d'une analyse des sources de la confiance. C'est en effet l'importance des comportements coopératifs qui est considérée comme étant significative de la détention d'un capital social. On peut donc estimer aussi que la notion de capital social constitue une sorte de référence « culturaliste & institutionnaliste » au détriment de la prise en compte d'une analyse des rapports de force.

Territoire, décentralisation et subsidiarité

Le processus de territorialisation / re-territorialisation est analysé au regard d'un patrimoine de situations de coordination réussies³⁰. Les coordinations se réfèrent à la notion de gouvernance définie comme l'ensemble des « régulations – modes de résolution des conflits », modes de partage d'informations, etc. qui émerge de l'interaction entre les agents présents sur un même territoire³¹. On parle alors de « gouvernance locale »³² mais compte tenu d'hybridations provenant du niveau global, ce qui fait échapper la notion à une idéologie localiste tout en tendant à confondre harmonisation (des régimes de gouvernance locale) et convergence de ces modes.

Cette gouvernance territoriale est construite sur les principes de gouvernance suivants :

- La subsidiarité (qui vient fonder la proximité) ;
- L'*inclusiveness* qui vise le maillage de la société civile au sein du territoire, le but étant d'« inclure » le plus possible de « parties prenantes » (et même celles qui ne prennent pas) ;
- L'initiative qui résulte justement du principe de subsidiarité.

A la différence de l'aménagement du territoire, notion marquée par un transfert de moyens du centre vers la périphérie (et de la notion associée de déconcentration), la référence au territoire est marquée par l'initiative des agents, expression de leur autonomie qui vaut en quelque sorte ici liberté politique. La décentralisation politique dont il est question est aussi décentralisation de souveraineté, donc de souveraineté

³⁰ J.-P. Gilly & A. Torre (Eds.), *Dynamiques de proximité*, L'Harmattan, Paris, 2000

³¹ G. Colletis & P. Gianfaldoni & N. Richez-Battesti, « Economie sociale et solidaire, territoires et proximité », *RECMA – Revue Internationale d'Economie Sociale*, n° 296, 2005, pp. 8-25

³² D. Talbot, « La gouvernance locale, une forme de développement local et durable ? Une illustration par les pays », *Développement durable et territoire*, Dossier 7 : Proximité et environnement, <http://developpementdurable.revues.org/document2666.html>

réduite ou encore confinée. C'est pourquoi le territoire peut être considéré comme le mode d'application du principe de subsidiarité.

Les fondements de ce principe qui est aujourd'hui mentionné aussi bien comme légitimant la décentralisation à l'œuvre dans les institutions que comme élément de remise en cause de l'action publique tout en étant aussi l'expression de la liberté des agents trouve son fondement chez Aristote et chez Saint Thomas d'Aquin. Il servira aussi à J. Maritain de mode de contestation du libéralisme. Il recouvre l'idée de suppléance du pouvoir. Sa légitimité actuelle comme « principe libéral » applicable aux institutions politiques (l'Etat) est liée à la reconnaissance des grandes unités dont le poids économique et politique conduit à les penser dans une dimension organisationnelle et managériale (principalement celle de la délégation) acceptable et légitime. C'est ce qui a conduit à en faire un des principes politiques mis en avant par l'Union Européenne qui a fait du principe de subsidiarité une de ses références idéologiques.

Le principe de subsidiarité a d'abord été formulé par Aristote qui le recommande pour établir une « bonne politique ». La cellule de base est pour lui la famille, au-dessus se trouve le village, et au-dessus encore, la Cité. Le village doit s'abstenir d'intervenir là où la famille est compétente, et la Cité là où le village l'est. Le principe de subsidiarité fonde la non-ingérence de l'échelon supérieur. Aux yeux de Saint Thomas d'Aquin, la cité constitue une réalité qui n'est pas seulement celle de la simple somme des parties. Celles-ci, tout en étant parties, conservent leur réalité propre, distincte de celle du tout. Il se réfère à la pensée aristotélicienne qui reconnaît que l'unité est multiple ce qui rend alors « pensable » une cité où les parties conservent une action propre. Mais, pas plus que les organes du corps ne peuvent vivre séparés, l'homme ne peut vivre sans la cité. La métaphore est bien ici une métaphore organique qui fait de la politique un élément qui est d'ordre naturel comme on le constate dans les manifestations de la vie humaine : le besoin peut être ainsi vu comme source de coopération, le langage comme source de partage du Bien et des honneurs. Le besoin induit l'échange et le langage mène au développement des vertus. La communauté ne peut plus, à ce titre, être le simple résultat d'une convention ou de la contrainte. Elle est d'ordre naturel dans la mesure où les conventions humaines prolongent cette nature et conduisent l'homme vers sa perfection. Vivre en dehors de la cité n'est donc pas humain - comme vivre en dehors du marché et de l'échange, souligne-t-on aujourd'hui. La communauté possède donc son « bien propre », au-delà des intérêts privés de ses membres. Il s'établit, à la fois en accord et au-delà de la conception libérale du marché, des relations distributives. Le « Bien Commun » aide les membres de la communauté car il est plus universel que le bien propre de l'individu et, en cela, la communauté comme groupe intermédiaire serait plus proche de l'essence de l'homme. C'est aussi ce qui permet, dans les catégories du « moment libéral »³³, de penser une communauté au lieu d'une société et de considérer cette communauté comme un espace légitime de l'action humaine.

Le « bien commun différencié » de référence est celui de la communauté et possède un double caractère :

- Celui d'une permanence pour satisfaire aux orientations fondamentales de la nature humaine ;

³³ Y. Pesqueux, *Gouvernance et privatisation*, collection « La politique éclatée », PUF, Paris, 2007
Yvon PESQUEUX

- Celui d'une variabilité car autrement sans contenu propre indépendamment de sa localisation dans l'espace et dans le temps.

En fait, il est également variable pour le premier cas dans la mesure où il n'a pas de contenu propre indépendamment des conditions précises de leur réalisation dans une communauté, même s'il est possible d'établir une hiérarchie des communautés dans leur vocation à réaliser le « Bien Commun ». Le mode de gouvernement adéquat est alors celui qui réalise le bien de cette communauté. Chaque mode de gouvernement possède alors sa nature propre plus ou moins en accord avec l'histoire et le bien de la communauté.

L'exercice du pouvoir s'opère dans le cadre de la formule *quod omnes tangit, ab omnibus tractori et approbari debet* qui autorise tout agent concerné par la décision à y prendre part. C'est ce principe et ce cadre qui conduisent à la lecture contemporaine du principe de subsidiarité et le fondement de la référence à des parties prenantes. Ce qui est bon est juste, et ce qui n'est pas bon détruit la communauté. La référence à ce principe assure donc à la fois la vocation du citoyen à rechercher « la vie bonne » à la fois dans la communauté qui lui est proche et dans le cadre de l'Etat-nation et celle du législateur à proposer des règles pour le bien propre de la communauté qui ne s'exprimerait pas seulement dans le cadre de l'Etat-nation.

C'est J. Maritain qui fit le commentaire qui devait permettre au principe de subsidiarité de retrouver une actualité même si, curieusement, il avait mis ce principe au regard de l'échec de l'humanisme anthropocentrique, rationnel et « libéral » hérité de la Renaissance et de la philosophie des Lumières. Il accusait en effet ce « libéralisme » d'avoir conduit à l'anarchie ou au totalitarisme. Revenant à la Déclaration d'indépendance américaine avec son fonds d'humanisme théocentrique, au lieu et place de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen issue de la Révolution Française, il montre comment on peut en déduire les droits individuels à l'existence, à la liberté et à la propriété, les droits civiques à la participation, à la liberté politique et au respect de la légalité, les droits sociaux à un juste salaire, à l'organisation sociale d'un droit du travailleur à sortir du salariat en participant à la propriété et à la direction de l'entreprise qui boucle ainsi avec l'idéologie « propriétaire » contemporaine en ayant fourni les fondements de l'économie sociale de marché. C'est cette référence qui donne un contenu au principe de subsidiarité qui, revenant au sentimentalisme des philosophes anglais du XVII^e et du XVIII^e siècle, fait valoir que l'on n'accède pas à la connaissance de la loi naturelle par la raison mais par l'inclination, fondant ainsi des concepts comme la motivation. L'inclination fournit ainsi un mode de compréhension non conceptuel et fluctuant, donc en phase avec les démarches inductives qui font la part belle à l'homme de terrain par rapport à ceux qui se réfèrent à des concepts rapidement qualifiés alors de « théoriciens » de façon nettement péjorative, c'est-à-dire en étant considérés comme incapables de fournir une intelligibilité à l'action. Cette inclination permet ainsi, par référence à un « intérêt bien compris », de se mettre d'accord sur le contenu sans pour autant céder à un cadre qui vienne conditionner l'expression rationnelle des connaissances morales.

C'est aussi cette lecture de la pensée thomiste qui viendra inspirer A. MacIntyre dans sa construction de la rationalité de la tradition, seule voie praticable après l'échec qui lui semble avéré des analyses éthiques issues des approches encyclopédiques et généalogiques.

C'est en mettant en exergue le principe de subsidiarité comme une des catégories de la politique que cette référence est importante. Malgré un discours de condamnation à la fois de l'individualisme libéral et du socialisme, il débouche en fait sur le fondement d'un libéralisme social dans la mesure où il vient rendre « pensable » l'organisation indépendamment de sujets qui vont être réduits au statut d'« hommes de terrain ». C'est donc aussi ce qui en justifie l'actualité. C'est aussi ce qui sert de relais à une idéologie politique qui tend à penser une société civile indépendamment (voire sans) de l'existence d'une société politique, d'où sa mise en phase avec l'existence de « parties prenantes » et de « territoires ».

Territoire, savoir et apprentissage

Le rapprochement entre territoire, savoir, apprentissage et « société de la connaissance » est une des justifications les plus importantes de la notion de territoire, la proximité étant supposée favoriser l'apprentissage « institutionnel » qui sera en fait rabattu sur les catégories de l'apprentissage organisationnel (qui met en avant l'importance de la substance relationnelle de l'organisation et de la dimension sociale de l'apprentissage). Le territoire dont il est question constitue en quelque sorte l'espace de l'apprentissage, notion dont le référent est plus de l'ordre du temporel. En d'autres termes, pas de temps de l'apprentissage sans un lieu de l'apprentissage. Elle est le plus souvent effectuée par référence à la notion de réseau, référence venant mettre l'accent sur l'importance majeure attribuée à la connectivité et à un ordre « double », en l'occurrence celui du temps (de l'apprentissage) et d'un de ses espaces possibles (le territoire).

Par exemple, M. Casteigts³⁴, en s'intéressant aux réseaux territoriaux de savoirs, propose une typologie de réseaux centrés sur deux aspects, la proximité territoriale, la formalisation et l'échange de savoirs avec :

- Les réseaux ouverts (dans lesquels la configuration du partenariat et le partage des tâches peuvent évoluer en permanence) / fermés (dans lesquels la liste des participants est prédéterminée et ne peut évoluer que de façon formalisée) ;
- Les réseaux institutionnels (l'initiative de la création d'un réseau local revient à une ou plusieurs institutions dans le cadre de la mise en oeuvre d'une politique partenariale) / sociétaux (l'initiative de la création résulte d'un certain nombre d'acteurs dans la société) ;
- Les réseaux stratégiques (mobilisations autour d'un enjeu de développement territorial) / instrumentaux (orientation vers un objectif technique précis) ;
- Les réseaux à niveau unique (sous une tutelle hiérarchique unique) / à niveaux multiples (pas de hiérarchie, le ou les niveaux de coordination permettant une capitalisation des expériences et la constitution d'une expertise méthodologique elle-même mutualisée comme avec les communautés de pratiques).

Il analyse ensuite les principes de fonctionnement de tels réseaux :

- Principe de réciprocité (pas de procédure marchande mais contribution aux dépenses communes) ;
- Adhésion volontaire ;

³⁴ M. Casteigts, « Les réseaux territoriaux de savoirs », *Actes du colloque « réseaux »*, Université de Paris XI, PESOR, 26-27 septembre 2002
Yvon PESQUEUX

- Décisions par consensus ;
- Importance des relations interpersonnelles ;
- Forte réactivité et interactivité permanentes ;
- Dispositif technique léger (protocoles formalisés simples).

L'originalité des réseaux territoriaux de savoirs est de viser au rétablissement de liens entre les institutions et les territoires au regard du principe de subsidiarité (émis par l'Union Européenne et qui se caractérise par la volonté de faire faire au maximum, et ceci de la manière la plus proche possible du « terrain » et de la façon la moins globale possible). Un réseau de ce type va donc constituer un territoire de « collaboration – coopération », base d'une nouvelle cohérence territoriale. Les réseaux territoriaux de savoirs, qu'ils soient centrés ou qu'ils soient multipolaires, portent donc l'ambition de la construction d'un apprentissage territorial où la mutualisation des connaissances va venir constituer un processus stratégique, voire se trouver à l'origine de processus de co-décisions. Ils permettent en effet de construire des procédures informelles de concertation (donc un savoir tacite), des démarches innovantes de réponses à la complexité des dispositifs, des partenariats hétérogènes (en particulier privé / public). On pourrait même, à propos de ces connaissances, parler de savoir informel, ce savoir informel étant en quelque sorte constitutif de la vitalité territoriale.

La création de connaissance et l'apprentissage qui y est à l'œuvre est « de » la société de la connaissance sur la base d'une identification rapide entre « connaissance », « activité » et « emploi ». On retrouve ici la même tension « incitation – excitation » que celle qui est à l'œuvre dans l'organisation, cette tension venant en fait masquer, ce qui est pour le moins paradoxal au regard de la référence à la société de la connaissance, le manque de réflexion. Cette « incitation – excitation » trouve sa concrétisation dans la mise en avant de l'initiative et donc finalement la légitimation des intérêts.

Par ailleurs, en dépit de la référence à des « bonnes pratiques », il ne saurait être question comme cela de la transférabilité de ces connaissances d'un territoire à l'autre, la transférabilité géographique étant d'un tout autre ordre que la transférabilité organisationnelle. Il ne saurait y avoir comme cela de généralité des connaissances du territoire exemplarisé. C'est donc aussi ce qui justifie la référence à de l'expérimentation. Mais notons aussi que la notion de transfert diffère relativement de celle d'apprentissage.

Inter-organisationnel et territoire

Il est d'usage de considérer l'inter-organisationnel en extension de l'intra-organisationnel, ce qui conduit à se référer aux configurations organisationnelles de l'inter-organisationnel (les alliances, les réseaux, les communautés de pratiques³⁵), aux notions de « connaissance organisationnelle » et de « culture organisationnelle ». Mais avec la référence à la notion de territoire, il est également possible de considérer l'inter-organisationnel en déliaison avec l'intra-organisationnel et donc en liaison avec l'institutionnel. On va se référer alors à la notion de « connaissance institutionnelle »,

³⁵ M. Ferrary & Y. Pesqueux, *L'organisation en réseau – mythes et réalités*, PUF, collection « La politique éclatée », Paris, 2004
Yvon PESQUEUX

qu'il s'agisse des modalités localisées de sa création ou de sa diffusion. C'est finalement ce qui se trouve au centre de la notion intermédiaire (entre l'organisation et l'institution) de *cluster* qui présente la caractéristique d'être interprétable au regard d'une double extensivité des catégories de l'organisation et de celles de l'institution, le lieu de matérialisation du *cluster* étant le territoire. En effet, le *cluster* est sous contingence politique majeure (les pôles de compétitivité, par exemple). Il est marqué par une concentration géographique des acteurs mais aussi par une connectivité entre eux (entreprises, laboratoires publics, institutions de formation et de recherche, services associés, etc.), une main d'œuvre disponible dans les quantités et qualités *ad hoc* et l'intervention de l'Etat (qui construit les conditions institutionnelles favorables à leur développement). Il existe d'ailleurs d'autres formes : le pôle de compétitivité qui polarise la notion de territoire sur la rhétorique de l'innovation, les districts (version plus « ancienne » du *cluster*), le technopôle (version plus réduite du *cluster* venant coupler inscription géographique et rhétorique de l'innovation), la zone d'activité (venant mettre l'accent sur la localisation géographique de l'activité).

Mais ce que nous évoquons ici, c'est l'entrée directe dans la notion de territoire au travers des catégories de l'institution, c'est-à-dire en en faisant une des modalités de la privatisation. A l'intérieur du territoire de l'Etat-nation et en déliaison relativement avec ses institutions (la région, le département, la commune par exemple), les normes privées de certains agents de ce territoire se trouvent rendues publiques en absence de toute mise à l'épreuve de leur représentativité au sens démocratique du terme. L'argument de l'action « pour être mieux » (car il est alors considéré comme un lieu plus efficace des effets de l'action car « mieux » identifié et identifiable) suffit à en fonder la légitimité. Le territoire bénéficie d'une légitimité politique issue de l'Etat-nation car il est situé à l'intérieur de ses frontières mais il s'en distingue aussi du fait de la déliaison établie avec les modalités de la représentativité politique. Il hérite en quelque sorte de la représentativité politique qui s'exprimait principalement dans le cadre de l'Etat-nation. Cet Etat-nation se trouve alors réduit aux contours d'un Etat-organisateur de la prospérité des territoires et il se trouve donc en même temps redevable des catégories du management fondateur de l'efficacité des entreprises au regard d'une perspective équivalente à celle du *downsizing* et de celle de la taille optimale. Le territoire comme garant de la proximité de l'efficacité se trouve devoir en même temps être efficace au regard d'une compétitivité figurée des territoires entre eux en accord avec la vulgate tirée de la *Richesse des nations* et venant faire de la richesse des territoires la richesse des nations, de l'emploi des territoires, l'emploi de la nation malgré l'échec d'un pilotage territorial de la création d'emplois (cf. les innombrables échecs des technopole et autres *clusters*, des pépinières d'entreprises et zones industrielles de toutes sortes). C'est à ce titre que l'on met toujours en avant l'icône de la *Silicon Valley*. Cette vulgate opère par confusion entre la crédibilité et la légitimité de son argument dont la simplicité est tout simplement consternante. Elle masque le fait que la cible de l'initiative des agents des territoires est alors plus l'emploi que le travailleur, le consommateur plus que le citoyen sur la base du « vieux » présupposé libéral de la nécessité de transformer les « pauvres – chômeurs » en « pauvres – travailleurs ». C'est à ce titre que le contrôle de type managérial se trouve être considéré comme plus efficace que le contrôle de type politique. L'usage des instruments de gestion dont il est question est considéré comme pouvant garantir la création des éléments de « réalité » économique qui sont au cœur de cette instrumentation par oubli et / ou omission du caractère radicalement hétérogène de la substance socio-politique d'un territoire. Il s'y déplace aussi des prédateurs, des

contributeurs cachés au-delà du jugement formulé en termes de « management du territoire ». C'est à ce titre que la référence au territoire contribue à l'idéologie de l'opportunisme du monde actuel.

Territoire et réseau

Depuis les années 80, la notion de réseau a connu un usage extensif, notamment en économie industrielle, autour de thèmes relatifs à l'organisation industrielle et à la coopération technologique. Au début des années 1980, les recherches en sciences de l'ingénieur sur les réseaux d'infrastructures sont pléthoriques (notamment les réseaux informatiques, les réseaux de télécommunications, les réseaux routiers et les réseaux de transport). Naît alors une économie industrielle des réseaux qui s'inscrit dans la dominante de la micro-économie, et qui s'efforce de caractériser l'objet réseau en tant que système technique et économique spécifique.

A partir des années 1990, d'autres auteurs développent une approche en économie des interactions. Le réseau est vu comme une structure d'interactions particulière entre agents économiques. Ces travaux ne considèrent plus le réseau comme un objet d'étude spécifique mais comme un outil permettant de comprendre et de formaliser des phénomènes économiques. Dans le même temps, une sociologie des réseaux sociaux s'impose, à la suite des travaux de M. Granovetter³⁶. Cette sociologie vise à mettre en évidence le caractère encastré des interactions sociales. Mais l'économie des interactions d'un côté et la sociologie des réseaux de l'autre travaillent en parallèle.

Au milieu des années 1990, on assiste à un rapprochement entre ces deux apports (économie des interactions et sociologie des réseaux). De là, naît un riche champ d'investigation où les aspects pluridisciplinaires voient se rencontrer des sociologues, des économistes, des spécialistes de la théorie des graphes et de la théorie des jeux, des physiciens et des biologistes. Cette décennie cherche à saisir comment émergent et se forment des réseaux (morphogénèse). Ces travaux sont, selon P. Cohendet *et al.*³⁷ souvent inspirés des travaux de l'école du *Santa Fe Institute*.

A cet égard, il est important de souligner l'articulation entre la logique interne des organisations en réseaux et son imbrication avec une logique inter-organisationnelle. En conséquence de quoi, la référence au réseau vient constituer à la fois un système institutionnel (en donnant un des contenus venant construire la notion de territoire) et un système organisationnel (celui d'une organisation en réseau permettant de parler d'« objets » organisationnels indéterminés par ailleurs). On ne saurait en effet séparer une lecture intra-organisationnelle d'une lecture inter-organisationnelle et supra-organisationnelle et, de ce point de vue, la référence au réseau participe d'un renouvellement des recherches dans le domaine des théories institutionnelles et des théories des organisations.

³⁶ M. Granovetter, « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology*, n° 78, pp. 1360-1380, 1973

³⁷ P. Cohendet & P. Llenera, « La conception de la firme comme processeur de connaissances », *Revue d'Economie Industrielle*, n° 88, 1999, pp. 211-235

Si la perspective dominante est technologiste et tend à neutraliser toutes les autres, elle nous renvoie en miroir à une utopie institutionnelle et organisationnelle construite sur le mythe de la connectivité du « vivre avec » en lieu et place du « vivre dans » et de la réticularité positive du réseau. Il est clair que la généalogie du réseau (c'est-à-dire sa déconstruction historique du point de vue du concept) permet de déborder du domaine gestionnaire et de montrer en quoi des formes organisationnelles diffusent au-delà du champ de la gestion et modélisent aussi, dans le champ institutionnel, notre « vivre ensemble ».

Sur le plan épistémologique, le réseau comporte trois dimensions le plus souvent mélangées, dimensions permettant le « transport » d'un champ à un autre avec :

- Une dimension cognitive, le réseau tenant alors lieu de concept ;
- Une dimension symbolique, le réseau tenant lieu de métaphore servant essentiellement à masquer le pouvoir du sommet. Le réseau constitue alors la « bonne raison » permettant de masquer les asymétries de pouvoir, ses logiques de synchronisation des flux venant recouvrir l'existence d'une hiérarchie, comme, par exemple, dans les rapports « usine principale – usine satellite » du juste-à-temps ;
- Une dimension rationnelle, le réseau étant alors une méthodologie conduisant des formalismes mathématiques aux modèles de compréhension sociologiques dans le but de formaliser et de comprendre la complexité des relations. Le réseau constitue alors la forme d'un modèle relationnel non hiérarchisé. Le réseau constitue donc la « bonne raison » de formaliser ainsi les asymétries de pouvoir, donc de ne pas « penser » le pouvoir en omettant de poser le problème de la représentativité de la représentation obtenue.

Se référer au réseau, est s'interroger à la fois sur un phénomène de société et une nouvelle posture de l'organisation. « Nouvelle société » et réseau seraient en effet la matérialisation supposée de ce qui constituerait la révolution industrielle de notre époque. Aux villes et manufactures de la période industrielle répondrait la métaphore du « village global » comme forme de la pastoralité perdue, métaphore rendue possible au travers de la forme technique et organisationnelle du réseau. La notion de réseau est donc porteuse d'une idéologie connexionniste dont il est important d'examiner les contours, bénéficiant à la fois de l'idée de richesse des liens sociaux qui caractérisent les sociétés d'attribution (L. Gille³⁸) (dont les concrétisations ont été celles des sociétés traditionnelles) et de l'idée de prospérité matérielle des sociétés d'échange. « Nouvelle société » et « réseau » seraient donc une remise en cause des modes d'organisation dits « industriels ». Il s'agirait d'un point de passage vers le futur comme forme de renouvellement utopique des modalités de la division du travail (P. Musso³⁹, D. Parrochia⁴⁰).

Le réseau va ainsi apparaître comme le modèle institutionnel issu de la cybernétique et l'informatique en réseau va venir lui apporter une réalité technique. L'accent va être mis

³⁸ L. Gille, « Partager et échanger : les valeurs du lien et du bien – Le commerce des hommes », *Thèse CNAM*, 2002

³⁹ P. Musso, *Télécommunications et philosophie des réseaux*, PUF, collection « La politique éclatée », Paris, 1997, 304 p

Réseaux et société, P. Musso (Ed.), PUF, collection « La politique éclatée », Paris, 2003, 345 p

P. Musso, *Critique des réseaux*, PUF, collection « La politique éclatée », Paris, 2003, 392 p

⁴⁰ D. Parrochia, *Philosophie des réseaux*, PUF, collection « La politique éclatée », Paris, 1993

Penser les réseaux, D. Parrochia (Ed.), Champ Vallon, Paris, 2001, 267 p

sur le thème, symbolique, institutionnel, organisationnel et technique de l'interconnexion. L'impact viendra s'effectuer sur le thème du contrôle où l'autocontrôle inhérent au réseau est considéré comme ce qui permet le passage de son utopie à la réalité et déboucher sur le rêve d'une société autocontrôlée car fondée sur les réseaux. Le territoire en réseau vient alors se constituer comme point de passage vers le futur.

On se trouve alors face à la vocation expansionniste du réseau dans son injonction à transformer les formes sociales qu'il s'agisse de l'Etat, des institutions telles que, par exemple, les villes et les communautés, des organisations de toutes sortes invitées ainsi à passer d'une forme ancienne à une forme nouvelle. Ces formes sociales doivent alors suivre les organisations précurseurs et novatrices que sont les entreprises, cette perspective faisant de l'entreprise « le » lieu de l'innovation. L'organisation en réseau se pose en quelque sorte comme forme ultime de l'innovation parce qu'innovation sociale venant subsumer une forme technique ou, en d'autres termes, le *nec plus ultra* de l'innovation, l'innovation au sens pur du terme.

Croiser « réseau » et « territoire », c'est permettre de bénéficier de l'ordre double qui lui est inhérent (un ordre matériel, visible et un ordre immatériel, invisible) avec le fait de pouvoir raisonner à la fois sur un territoire géographiquement territorialisé et un territoire non territorialisé permettant de convoquer les notions de « capital social » et de réseaux sociaux tout en légitimant une rhétorique de l'innovation. Ce sont alors les logiques de maillage qui vont compter, le réseau valant alors conceptuellement pour le territoire.

Conclusion

D'un point de vue idéologique, le territoire se trouve finalement établi au regard des trois arguments : connexionniste, « collaborationnistes – coopérationnistes » et institutionnels dans le cadre d'un néomercantilisme qui fonde à la fois la concurrence et l'alliance de territoires les uns « avec » et « contre » les autres comme enveloppe d'une « concurrence – coopération » des uns avec et contre les autres dans le territoire, en tous les cas sans référence à l'Etat-nation, devenu en quelque sorte superflu. La matérialisation du succès d'un territoire ouvre aussi la porte à l'importance de notions telles que l'attractivité, voire la séduction (en particulier sous son aspect économique) et la réputation dont la substance politique mérite largement d'être discutée, ces deux notions étant d'ordre sentimentaliste.

D'un point de vue ontologique, c'est la frontière qui délimite un territoire qui ouvre le champ de la dialectique « intérieur – extérieur », « entrée – sortie ». Un territoire ne vaudrait en définitive que par rapport à ceux qui entrent et ceux qui sortent, un lieu de connaissance et de reconnaissance de ceux qui peuvent jouer (et de ceux qui ne le peuvent pas) d'où la nécessité de considérer la question de la place, de l'action de se placer et de se déplacer. Le territoire est « objet » de jeu et d'enjeu.

Il est donc important de se méfier de la sophistication du territoire où les catégories du managérialisme constitueraient le langage commun par effet de composition de deux de

ses composantes essentielles : l'initiative et le contrat. S'agit-il alors « de » l'institution ou « de » l'organisation ?

En effet, au regard de la notion d'initiative, on voit en quoi celles de territoire, de projet et d'entreprise se combinent afin de construire un ensemble à connotation positive, ensemble allant de pair avec l'idéologie entrepreneuriale des sociétés d'aujourd'hui. Le territoire ainsi posé devient le lieu d'organisation de l'initiative et des projets, avec ses avantages et ses inconvénients. C'est en cela que le territoire « hérite » mais en devant l'assumer, des logiques de la gestion de projet (limitation dans le temps, objectifs formulés comme dans les perspectives managériales, etc.) car s'il comporte une dimension institutionnelle, c'est de mission dont il devrait être question et non d'objectifs ou de stratégie.

Focus sur *Agribusiness* - territoires et développement durable

Ce focus va mettre en évidence de poids de l'argument technoscientifique dans la définition du développement durable au regard de la notion de territoire, argument conduisant à une forme de confusion entre développement durable et une métrologie géographique du territoire

Il y est par exemple question de *Consentement Libre et Informé des Populations (CLIP)* qui est un processus de cartographie participative sur argument bio-géographique conduisant à la délimitation de zones humaines de *no go*, de zones de biodiversité de *no go*, de corridors entre zones endémiques, de zones de haute valeur de conservation, de zones humides, de terres fermes, etc., de zones tampon à partir de recensements prenant en compte l'aspect social, de biodiversité, etc.

La métrologie est celle des analyses de géomatique permettant de décréter des zones à *Haute Densité Conservation (HDC)*, de zones à *Haute Valeur de Conservation (HVC)*. C'est cette métrologie qui sert à définir le cadre des discussions constitutives des zones, de leur contrôle (gouvernance participative de constitution, gouvernance participative de fonctionnement) et de régler les modalités du *public watching*. Ces zones entrent dans le cadre des *Agences Nationales des Parcs Nationaux (ANPN)*

En dualité des zones ainsi définies dans un milieu géographiques, la dimension intrusive inverse existe au regard du processus de *green grabbing* qui consiste à sanctuariser une zone malgré l'opposition des populations locales.